



Plan Local d'Urbanisme de Feurs

5b

Mémoire des annexes sanitaires



Plan Local d'Urbanisme :
Approbation le 12 juillet 2010

Révisions et modifications :

- Révision générale du PLU : arrêt en conseil municipal du 26 mai 2025

Référence : 47111

A. ALIMENTATION EN EAU POTABLE

1- Une gestion assurée par la commune de Feurs

Le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est annexé au présent document.

1-1 LA RESSOURCE

Jusqu'en 1986, la commune s'approvisionnait en pompant l'eau dans la nappe de la Loire, mais l'eau extraite était de plus en plus difficile à traiter. De plus, le colmatage de l'aquifère ne rendait plus possible l'approvisionnement en eau des puits riverains du fleuve: des dépôts d'origines diverses obstruaient le lit du fleuve et empêchaient, notamment lorsque le débit diminuait, le réapprovisionnement de la nappe phréatique située sous la Loire.

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (maintenant ARS) a par ailleurs interdit tout prélèvement d'eau pour la consommation humaine à partir de ces puits par l'arrêté préfectoral du 7 décembre 1998, en raison de la vulnérabilité des ouvrages de captage et des difficultés à mettre en place des mesures de protection satisfaisantes.

Feurs adhère au Syndicat Mixte d'Irrigation et de Mise en Valeur du Forez depuis 1987-88, par une première convention (25/10/87). Le SMIF est gestionnaire du canal du Forez.

Le canal du Forez alimente principalement les terres agricoles et l'abreuvement des animaux. Il alimente également en eau brute provenant du barrage de Grangent, après stockage en amont de la station du Mont d'Uzore :

- La station de potabilisation des eaux de Pleuvev à Savigneux et en secours la station de Pierre à chaux à Montbrison (forfait de 800 000 m3/an)
- La ville de Feurs (1 000 000 m3/ an)

Soit au total, une population desservie qui peut atteindre 44 000 habitants.

Le canal du Forez dispose de la configuration suivante :

- Branche principale : 44 km à ciel ouvert de Chambles à Montverdun
- Artère de l'Hôpital : 8 km sous canalisation
- Artère de Poncins : 13 km sous canalisation
- Antenne de Feurs : 13 km sous canalisation (intégrée dans le réseau du Mont d'Uzore)
- Artères tertiaires : 9 km à ciel ouvert

L'alimentation du canal se fait essentiellement par le barrage de Grangent. En moyenne sur les 20 dernières années, 37 millions de m3/an sont prélevés par le canal (de 30 à 50 millions de m3/an de nos jours).

Malgré une importante augmentation des terres irriguées depuis 1959 (1350 ha irrigués contre 6 500 ha aujourd'hui), le volume prélevé a baissé depuis 1959 (89 millions de m3).

La restructuration des installations Uzore pour une meilleure efficacité hydraulique et énergétiques est en cours :

- Déplacement la station pour un pompage dans la retenue d'eau : Effacement de la pointe journalière de prélèvement de la station, réduction des rejets d'eau dans le Lignon, économie minimum d'eau de 1,2 million de m3 du 1^{er} avril au 31 octobre.
- Création de 2 unités de pompage à une pression différente : économie d'énergie d'environ 270 000 kwh/an.



1-2 LE TRAITEMENT ET LA RESSOURCE POUR LA VILLE DE FEURS :

L'eau à traiter à la station de potabilisation de Feurs arrive par le canal du Forez, après stockage en amont de la station du Mont d'Uzore.

En période de chômage du canal du Forez, une prise en rivière « La Curraize », supplée en cas d'insuffisance de débit par une prise d'eau dans la réserve de régulation du Mont d'Uzore, assure l'alimentation en eau potable de la ville de Feurs.

Le SMIF possède une autorisation de 100 l/s dans la Curraize.

La réserve du Mont d'Uzore représente 50 000 m³.

En 2023, le SMIF a délivré 828 080 m³ d'eau brute pour le traitement à la commune de Feurs, par l'intermédiaire d'une conduite de 400 de diamètre sous la Loire.

Lors de l'année 2023, les volumes d'eau brute achetés ont subi une baisse de 8,66% par rapport à l'année 2022.

La station de traitement d'eau destinée à la consommation humaine de la ville de Feurs est en service depuis 1976. Elle est dimensionnée pour traiter un débit horaire de 360 m³. Lors de sa conception, une extension éventuelle de l'usine à 700m³/h avait été prévue. La réhabilitation de la station de traitement d'eau potable s'est achevée en 2014.

En 2023, la station d'eau potable de Feurs a produit 73 7900 m³ d'eau soit une baisse de 11,56 % par rapport à l'année 2022. Cette baisse est due à une optimisation de l'utilisation de l'eau.

La commune compte trois châteaux d'eau :

- Réservoir de la gendarmerie : 1000 m³ (année de construction : 1951)
- Réservoir de la Boissonnette : 1500 m³ (année de construction : 1972)
- Réservoir de la gare : 500 m³ (année de construction : 1909) Réservoir actuellement hors service

Seuls les réservoirs de la gendarmerie et de la Boissonnette fonctionnent en distribution : Ils représentent une capacité de stockage de 2 500 m³ qui permet une réserve d'eau correspondant approximativement à une journée et demie de consommation, la consommation journalière moyenne étant de 2 022 m³/j en 2023. Le réservoir de la gare n'est plus utilisé mais fait encore partie du patrimoine du service.

2- Rendement

L'eau est distribuée par un réseau directement géré par la commune de Feurs (72,5 km de long environ). Le réseau est ancien et bien souvent de diamètre réduit, car colmaté en partie par des dépôts de manganèse dus à l'ancienne ressource en eau de Feurs.

Les tuyaux sont le plus souvent en fonte ductile, fonte grise, PVC. Dans de nombreuses rues, un système de double canalisation est constaté. Ce qui a pour effet de multiplier les risques de fuites et de compliquer les interventions sur le réseau.

Le rendement du réseau d'eau potable est de 71,6% en 2023, ce qui est inférieur à la moyenne nationale (79,3%).

Le réseau augmente en linéaire avec la création de nouveau lotissement.

Des travaux de renouvellement sont réalisés progressivement. Le taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable de 1.01% est supérieur à la moyenne nationale qui est de 0,58%.

Une importante ampleur de travail reste à accomplir en matière d'identification des fuites et d'amélioration de la rapidité de leurs réparations, afin de garantir une bonne gestion de nos réseaux d'eau potable, économe en eau et respectueuse de l'environnement.

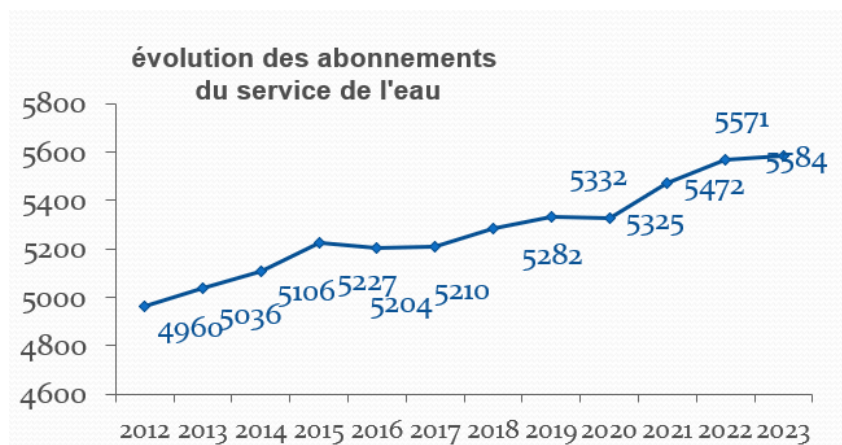
3- La qualité de l'eau

En 2023, d'après l'Agence Régionale de Santé Auvergne Rhône-Alpes, l'eau distribuée est de bonne qualité, avec une conformité aux exigences de qualité en vigueur pour la conformité bactériologique et la conformité physico-chimique.

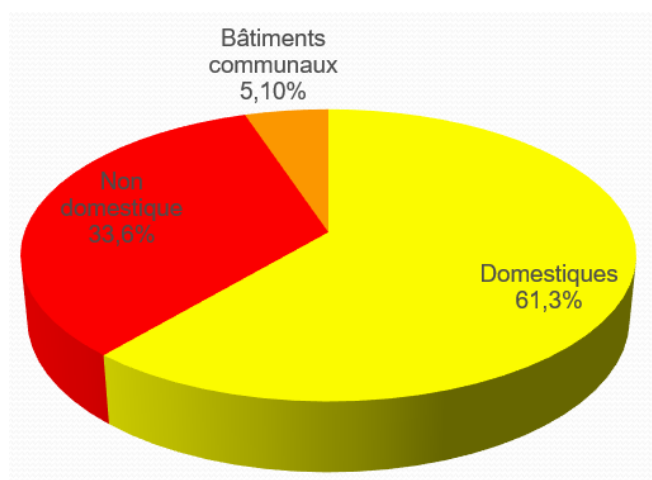
PARAMÈTRES D'INTÉRÊT POUR LA POTABILITÉ DE L'EAU		
BACTÉRIOLOGIE	A	Très bonne qualité
Micro-organismes indicateurs d'une éventuelle contamination des eaux par des bactéries pathogènes. Absence exigée.	Nombre de prélèvements : 28 Conformité : 100 % Valeur maxi : 0 n/100 ml	
NITRATES	A	Bonne qualité
Eléments provenant des pratiques agricoles, des rejets domestiques et industriels. Le maximum réglementaire est 50 mg/L.	Nombre de prélèvements : 12 Valeur moyenne : 5,03 mg/L Valeur maxi : 12 mg/L	
PESTICIDES ET MÉTABOLITES PERTINENTS	A	Très bonne qualité
Le terme "pesticides" regroupe plusieurs centaines de substances différentes. Le maximum réglementaire est 0,5 microgramme/L pour le total des pesticides analysés et 0,1 microgramme/L pour chaque substance. En-deçà de la valeur sanitaire propre à chaque pesticide, l'eau peut être consommée sans risque pour la santé.	Nombre de prélèvements : 12 Conformité : 100 % Nombre de substances recherchées : 216 Valeur maxi : 0,007 microgramme/L	

Au 31 décembre 2023, la régie des eaux compatibilise 5584 abonnés, toute catégorie confondue.

6 gros consommateurs d'eau sont identifiés sur la commune en 2023 (consommation de plus de 6000 m³/an).



Les principaux payeurs sont la ville de Feurs (32 186m³) répartis entre la mairie, les services techniques, les stations de traitement et d'épuration, le camping ; l'arrosage des terrains de sport, le Centre Hospitalier (11 768m³), Seyfert Packaging SAS (20 052m³), Forézienne d'Abattage (21 044m³), Nigay SA (71 716m³) et Deveille (17 168m³)



4- Situation future

Toutes les zones U et AU opérationnelles définies au PLU sont desservies par le réseau de distribution d'eau potable, de même que la zone Ne (se reporter au plan du réseau d'eau potable annexé au dossier de PLU).

Des études sont en cours, à l'échelle départementale, pour rechercher la sécurisation du réseau d'eau potable de Feurs. Ces démarches ont été engagées en parallèle de la révision générale du PLU de Feurs, mais prennent davantage de temps.

B.ASSAINISSEMENT DES EAUX USEES

1- Assainissement collectif

Le rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public d'eau potable est annexé au présent document.

La commune de Feurs est compétence en matière d'assainissement.

L'assainissement collectif et l'assainissement non collectif sont gérés par la commune de Feurs.

La commune de Feurs compte 526 abonnés au réseau d'assainissement collectif au 31/12/2023. Le nombre d'abonné a diminué entre 2022 et 2023.

La majeure partie de la commune est agglomérée et desservie par le réseau d'assainissement collectif, soit 4 600 logements environ, auxquels il faut ajouter deux secteurs du bas de Civens (Fayol-Charbonnel-Bellevue et Grue-Les Vernes-Les Terres Basses), également raccordés au réseau d'assainissement collectif de Feurs.

Le réseau de collecte est principalement de type unitaire (65%), sauf pour les nouveaux sites urbanisés où le réseau est séparatif. Le réseau se caractérise par :

- 60,77 km de réseau environ
- 14 déversoirs d'orage

Feurs dispose d'une station d'épuration mise en service en 2023. Cette station d'épuration dispose d'une capacité de 25 000 EH correspondant à la ville de Feurs et à deux secteurs sur la commune de Civens.

Le milieu récepteur est la Loire.

Dimensionnement de la nouvelle station d'épuration

Equivalents habitants : 25 500 EH soit 1 530 kg DBO5/j

Débit horaire temps sec : 422 m³/h

Débit horaire temps pluie : 720 m³/h

Débit horaire maximal vers bassin d'orage : 1 000 m³/h

Débit de pointe par temps de pluie avec le relevage du bassin d'orage: 1720 m³/h

Raccordements domestiques :

Commune (ou partie de commune comprise dans la zone de collecte)	Code INSEE	(A) Population totale de la zone collectée	Population raccordable de la zone collectée	Nombre total de branchements	(B) Population raccordée	Taux de raccordement (B)/(A)
Civens	42065	1482		262	384	26
Feurs	42094	8551		4667	7582	89
Total		9877		4850	7812	79

La station d'épuration reçoit des raccordements domestiques mais également des raccordements non domestiques. 4 industriels principaux représentent environ 34% de la capacité nominale de la station pour la DCO, avec de grosses disparités de charge entrante.

La charge entrante sur la station d'épuration de la ville de Feurs a été importante sur l'année 2023 avec une charge entrante globale annuelle de 39 198 EH pour un dimensionnement initial de 25 500 EH en DBO5, avec un total de 20 dépassements sur l'année 2023 pour 104 bilans d'autosurveillance.

Ces charges importantes sont pour grande partie liées à la mise en service progressive des stations de prétraitements des industriels raccordés au système d'assainissement avec un démarrage en 2024 pour deux d'entre eux.

Malgré toutes ces charges reçues, la nouvelle station d'épuration a réussi à traiter l'ensemble des pollutions et à respecter les normes de rejet.

Une recherche approfondie des sources de pollution a été réalisée mettant ainsi en valeur le secteur sur lequel les recherches doivent se poursuivre.

La commune de Feurs dispose d'un zonage d'assainissement réalisé en 2003. La mise à jour du zonage d'assainissement est prévue, suite à l'approbation de la révision générale du PLU.

2- Assainissement non collectif

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est une compétence de la Communauté de Communes de Forez Est.

Sa gestion est déléguée au SIMA Coise.

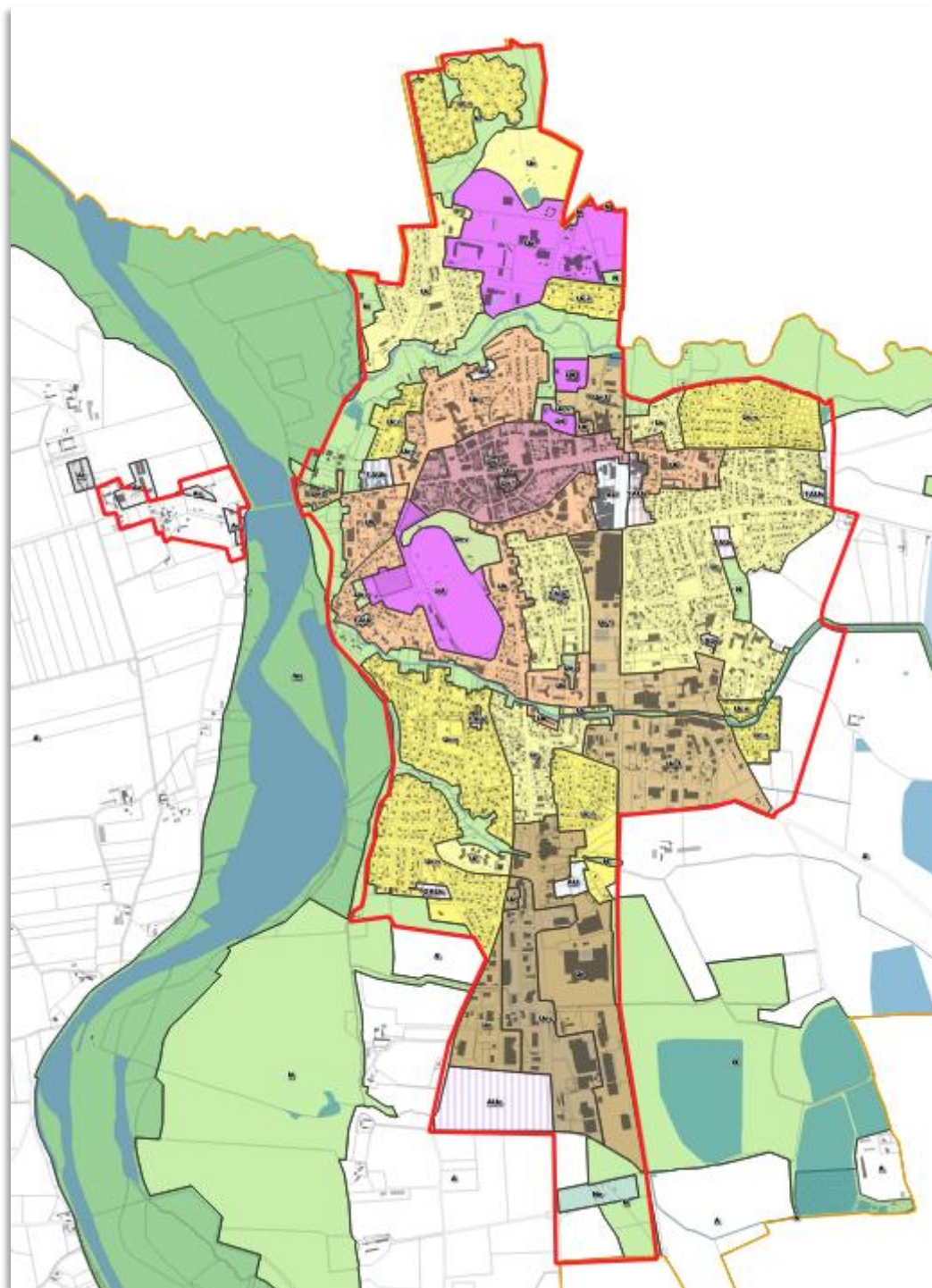
L'assainissement non collectif concerne environ 310 habitants et 124 logements, répartis sur l'ensemble du territoire, aux écarts éloignés du centre-ville où l'habitat reste diffus et éclaté dans l'espace.

3- Situation future

Compte-tenu de l'ancienneté des documents existants et d'une sensibilité importante à la pluie (des débits soutenus en entrée de station sont provoqués par une entrée d'eaux claires parasites), la réalisation d'un diagnostic général des réseaux de collecte est lancée pour avoir un état des lieux précis et un programme d'amélioration. La mise à jour du schéma directeur d'assainissement est prévue, la consultation sera lancée au printemps 2025.

Toutes les zones urbaines et à urbaniser sont situées dans le périmètre de zonage collectif d'assainissement. Il en est de même des STECAL, à l'exception du STECAL At, d'une partie du STECAL Ae à la plus à l'ouest et de la zone Npv.

Superposition du plan de zonage avec la délimitation du zonage d'assainissement collectif (en rouge) :



C. GESTION DES EAUX PLUVIALES

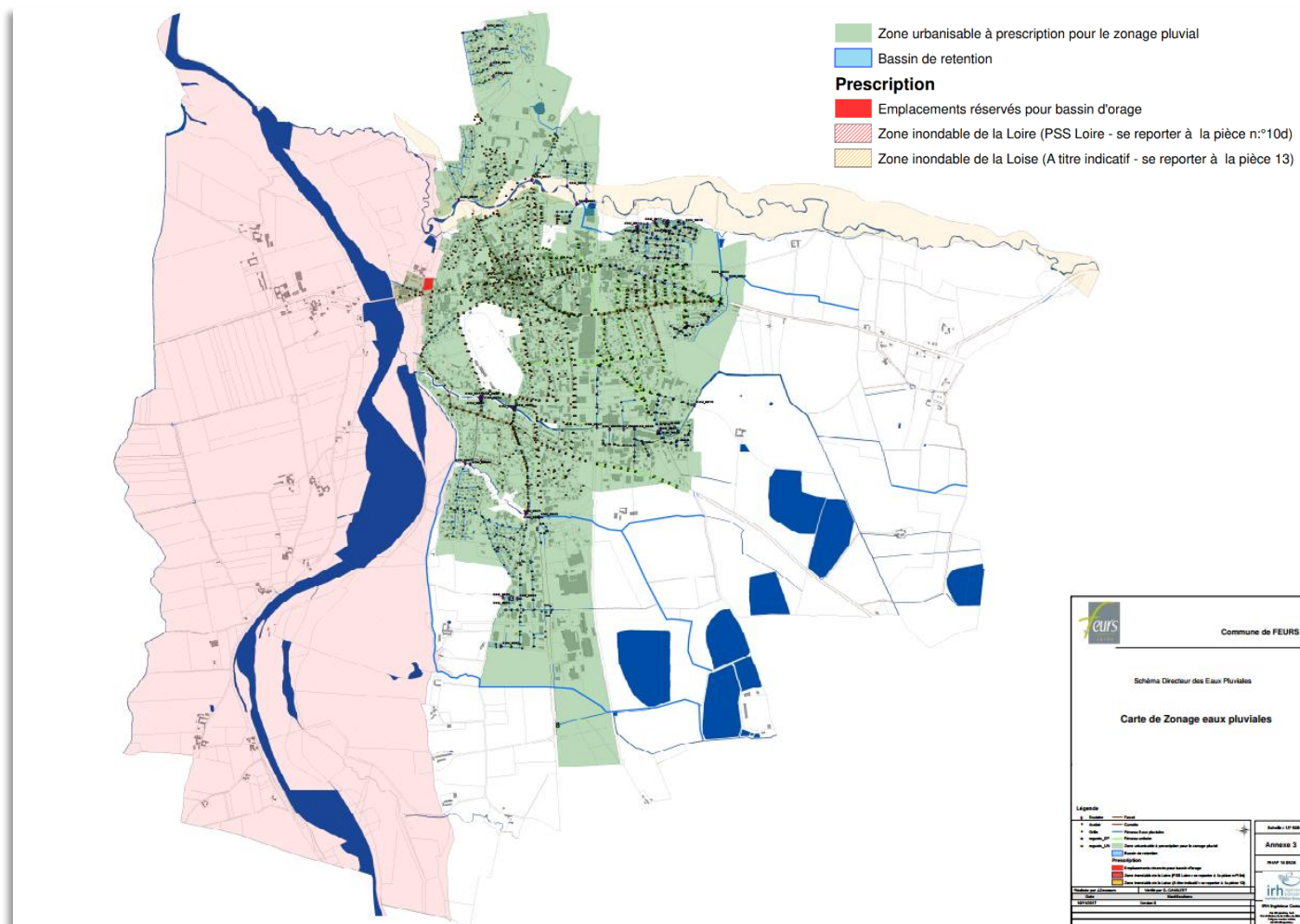
Un schéma directeur des eaux pluviales a été réalisé en 2017 sur la commune de Feurs.

Le diagnostic réalisé dans le cadre de cette étude met en avant des problématiques des eaux pluviales liées au réseau unitaire présent dans le centre-ville. Dans ce cadre, des propositions de travaux ont été réalisées :

- Mise en place d'un bassin de stockage restitution en amont de la station d'épuration
- Mise en séparatif a minima des bassins de collecte correspondant au bassin versant 25 (rue René Cassin) et 62 (rue Marc Seguin)
- Préconisations milieu naturels « mise en place de haies »
- Préconisation milieu naturel « Sens du travail du sol »

Un zonage des eaux pluviales a été réalisé. Les dispositions relatives à la gestion des eaux pluviales du règlement de PLU sont issues de ce schéma directeur.

Le dossier est annexé au dossier de PLU.



D. ORDURES MENAGERES

Depuis sa création au 1^{er} janvier 2017, la Communauté de Communes Forez-Est exerce la compétence de collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés.

Les collectes de déchets se font :

- en porte à porte ou en points de regroupement, et en points d'apport collectifs pour le ramassage des ordures ménagères résiduelles
- en porte à porte ou en points de regroupement, et en points d'apport collectifs pour le ramassage des déchets recyclables secs (hors verre), en points d'apport collectifs pour le verre, les textiles
- en porte à porte sur 6 communes pour les cartons des professionnels,
- en déchèterie (il y en a cinq sur le territoire dont une sur la commune de Feurs).

Les déchets recyclables collectés sont acheminés, après passage par un quai de transfert, vers un centre de tri avant d'être expédiés vers des filières de recyclage agréées.

Les déchets non valorisables sont évacués, après passage par un quai de transfert ou en direct, dans une Installation de stockage de déchets Non Dangereux (ISDND).

La Communauté de Communes Forez Est a mis en place un Programme Local de Prévention des déchets ménagers et assimilés qui définit les axes suivants à horizon 2031 :

- Réduire la prise en charge des déchets venant des entreprises
- Eviter la production des déchets verts et encourager la gestion de proximité des biodéchets
- Mettre en place ou renforcer des actions emblématiques favorisant la consommation responsable
- Utiliser les instruments économiques pour favoriser la prévention des déchets
- Lutter contre le gaspillage alimentaire
- Être exemplaire en matière de prévention des déchets
- Augmenter la durée de vie des produits
- Réduire les déchets du BTP en déchèterie

ANNEXE 1 : RAPPORT ANNUEL D'ASSAINISSEMENT 2023

RAPPORT ANNUEL 2023

www.feurs.org

PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT



Préambule.....	3
L'assainissement non collectif.....	6
Le réseau.....	7
Les rejets industriels.....	12
Le traitement des eaux usées	14
Les travaux réalisés en 2022.....	28
Le prix du service de l'assainissement	29
La conclusion.....	38

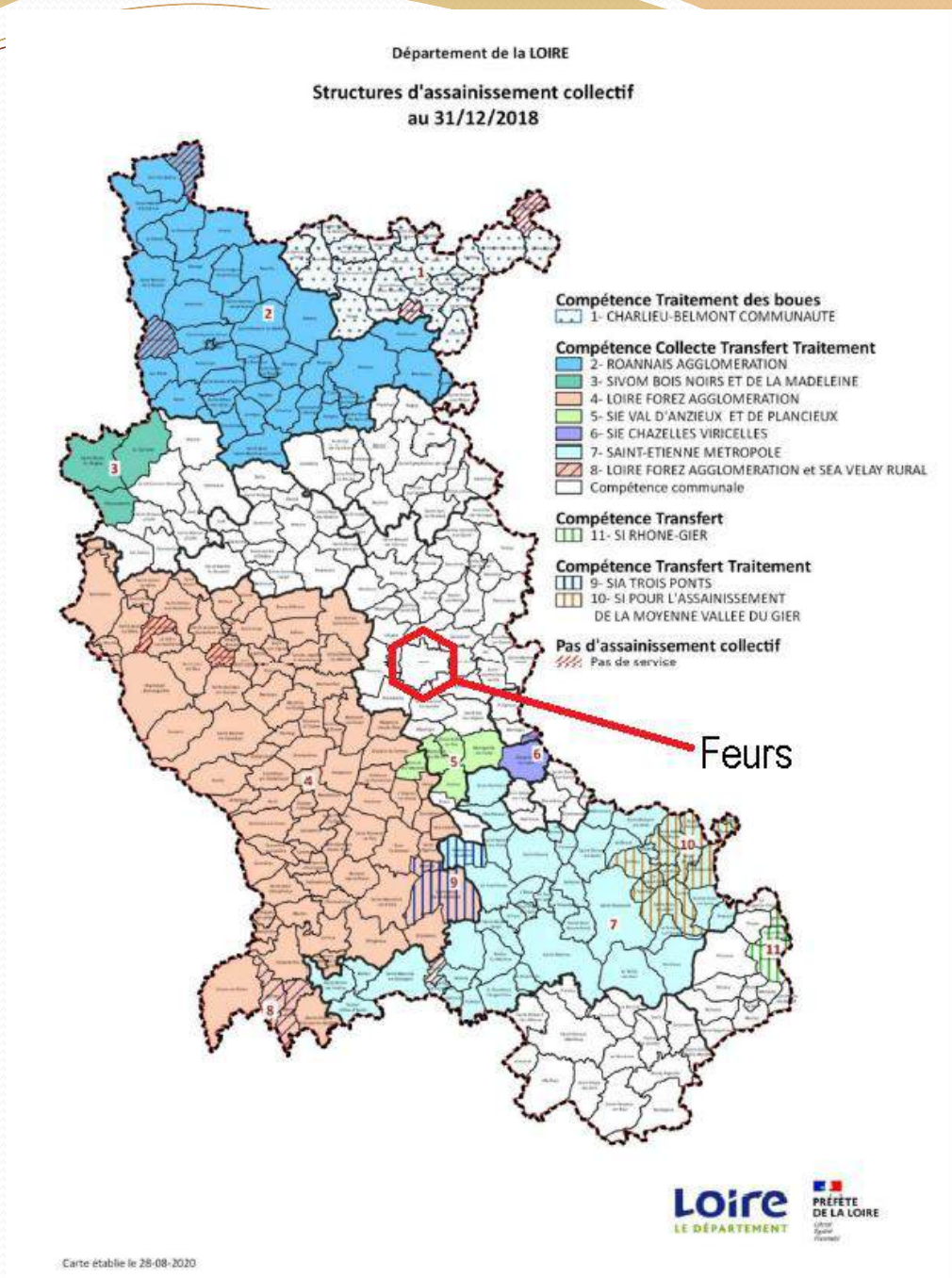


La gestion de l'eau constitue un enjeu crucial. Face à l'importance de la protection de nos ressources en eau tant en qualité qu'en quantité, la commune de Feurs s'est fixée plusieurs objectifs prioritaires : améliorer la qualité de l'eau distribuée, augmenter le rendement du réseau de distribution d'eau afin d'éviter tout gaspillage, améliorer la dépollution de son système d'assainissement en créant une nouvelle station d'épuration en 2023.

Depuis plusieurs années, un effort

conséquent de renouvellement et mise en séparatif des réseaux a été consenti afin de réduire les arrivées d'eau claire dans le système d'assainissement.

Dans les années à venir, ces efforts devront être maintenus pour remplir pleinement les objectifs de réduction des déversements au milieu naturel et de garantir un rejet des eaux usées au milieu naturel dans les meilleures conditions possibles.



Quelques chiffres clés :

- 7 postes de relevage
- 60,766 km au total de collecteurs d'assainissement unitaires et séparatifs
- 567,5 Tonnes de boues épandues
- 1 171 840 m³ dépollués en 2023

Organigramme du service et astreinte



1 - Présentation du personnel



Responsable du service



Plombiers fontainiers



Assistante administrative



**Responsable station
eau potable**



**Responsable station
eaux usées**



Electromécanicien



Alternant BTS GEMEAU

Le service environnement possède une astreinte. Elle est réalisée uniquement avec les agents du service.

6 Personnes participent aux astreintes. 2 personnes en permanence assurent les astreintes eau potable – réseaux – assainissement 24h/24 et 7j/7 pour maintenir un service optimal.

L'astreinte englobe la surveillance des deux usines avec 1 passages obligatoire par jour, le week-end et jours fériés, pour contrôler la qualité de l'eau, ainsi que les réseaux en cas d'incident.

En parallèle une convention est signée avec la SAUR pour les terrassements en cas de fuite, le dépannage électromécanique, voire une aide technique sur l'usine de dépollution. Un marché à bon de commande existe pour les débouchages de canalisations des eaux usées avec un numéro d'urgence par un marché avec l'entreprise SARP.

Assainissement non collectif

L'assainissement non collectif concerne environ 310 habitants et 124 logements, répartis sur l'ensemble du territoire, aux écarts éloignés du centre-ville où l'habitat reste diffus et éclaté dans l'espace. Les secteurs concernés sont situés en dehors de la zone agglomérée principalement en zones NC et ND (agricoles et naturelles) du Plan Local d'Urbanisme (PLU), à savoir :

- Rive gauche de la Loire :
La Petite Motte,
La maison de l'eau,
Grand Sandy,
La Grande Motte,
- Rive droite de la Loire
Grand Pré, la Grande Varenne, le long de la RD 89 à l'est de
l'agglomération,
Fermes isolées au sud et à l'est de la commune.
Bussin

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif est une compétence de la Communauté de Communes de Forez Est.
Sa gestion est déléguée au SIMA Coise.

Toutes les informations concernant le SPANC sont disponibles sur le lien ci-dessous :

<http://www.sima-coise.fr/>

Conformément au Décret du 3 juin 1994, l'étude concernant le zonage de l'assainissement a été réalisée. A l'issue de l'enquête publique, le projet de zonage a été approuvé en Conseil Municipal par la délibération du 4 novembre 2003.

La zone d'assainissement collectif comprend :

- la zone agglomérée de Feurs
- le secteur de Bigny, le Relais, Rive Gauche de la Loire.

La majeure partie de la commune (près de 96% du nombre d'habitants) est agglomérée et desservie par le réseau d'assainissement collectif, soit 4 600 logements environ. Du fait de cette concentration de population la densité moyenne sur Feurs est d'environ 320 habitants au km², le taux de raccordement est très élevé.

Vient se rajouter à la population de Feurs, une partie de la population du sud et de l'est de Civens.

Un accord datant de 1977 précise les modalités de raccordement des eaux usées du bas de la commune de Civens au réseau d'assainissement collectif de la commune de Feurs.

Deux secteurs du bas de Civens sont raccordés au réseau d'assainissement collectif de Feurs. Il s'agit du secteur de Fayol-Charbonnel-Bellevue, dont le point de jonction est situé Route de Civens et du secteur de la Grue-les Vernes-Les Terres Basses, dont le point de jonction est le chemin de la Tuilerie.

Le secteur de la Noaille sur la commune de Feurs transite par le réseau de collecte de Civens au niveau des Vernes et des Terres Basses.

Une convention, signée en 2014 par les deux communes, a pour objet de préciser les modalités financières de participation de la commune de Civens pour le fonctionnement des équipements d'assainissement collectif de la commune de Feurs, afin d'assurer la collecte et l'épuration des effluents depuis les points de raccordement.



Extension des réseaux ZA des Prévoriaux

Collecteur rue de la Loire
Avant et après sa réhabilitation



Dans le centre-ville, le réseau est principalement de type unitaire (les eaux usées et les eaux pluviales s'écoulent dans la même canalisation, excepté pour les nouveaux sites urbanisés où le réseau est séparatif, c'est-à-dire que le rejet des eaux pluviales se fait séparément des eaux usées. En aval, la Loire est le milieu récepteur des effluents.

Le réseau d'assainissement collectif est majoritairement de type unitaire que les travaux récents tendent à diminuer. La longueur totale du réseau est de 60,77 km environ. Le réseau comporte 14 déversoirs d'orage se rejetant dans le milieu naturel ou dans un collecteur d'eaux usées en aval. 2 déversoirs d'orage font l'objet d'un suivi réglementaire (comptage du volume journalier et du temps de déversement).



Sortie de la station d'épuration

Les eaux usées rejoignent la station d'épuration par écoulement gravitaire. Parfois un poste de relevage est nécessaire.

Un poste de relevage sert à élever les eaux, pour permettre à un réseau devenu trop profond, de retrouver un niveau altimétrique acceptable.

Sachant qu'à compter de 1,5 m de profondeur, le coût de pose devient plus important, il est nécessaire de limiter les sur-profondeurs de réseau.



Poste de relevage de l'Earzillée



Poste de relevage de Bigny

Un poste de refoulement sert également à élever les eaux, et les renvoyer sous pression, pour franchir un obstacle (rivière, relief).

6 postes de relevage sont en service sur le réseau public d'assainissement de Feurs.

1 poste de relevage à la STEP.



Intérieur poste du secteur
Prévoriaux

Les eaux usées des lotissements « Le Domaine du Rivage », « Les Haras », mais aussi les lotissements « La Péchoire », « L'Arzille », « Le Forum » depuis 2006 sont raccordées au poste de relevage Chemin de l'Earzillée.

Depuis 2008, ce poste collecte également les eaux usées des lotissements « Les Alizées » « Le Haut des Vauches » et « Le Pré Fleuris ».

Ce poste a été entièrement réhabilité en 2013.

Un second poste de relevage est installé pour refouler les eaux usées du secteur de Bigny. Ces eaux empruntent la galerie technique du barrage sur la Loire pour la traverser.

Deux autres postes sont situés au niveau de la ZAC du Forum I et II, ils collectent toutes les eaux usées de ce secteur. Ces 2 postes sont la propriété de la Communauté de Commune de Forez Est.

Un cinquième poste de relevage récupère les eaux usées du nouveau Gamm'Vert ainsi que les bâtiments commerciaux de la zone. Cet ouvrage a été déplacé en 2014 afin de collecter également les eaux usées de la ZA des Prévoriaux. Le 6^{ème} poste dessert le lotissement du Soleillant et le dernier est à la STEP

Ces ouvrages (bâches enterrées) munis de pompes fixées en fond de bassin, reçoivent les eaux usées collectées par le réseau gravitaire. Les pompes refoulent les effluents pour les rejeter sur un point haut du réseau gravitaire. En général, ces ouvrages sont pourvus de 2 pompes, l'une assurant le pompage cyclique des bâchées, tandis que la seconde assure un secours de fonctionnement.

Les collecteurs de la commune sont soit en béton, soit en PVC. Le réseau est très hétérogène : ancien dans le secteur centre-ville (la construction de certains tronçons est antérieure à 1940) et plus récent sur les lotissements excentrés. De plus, il est très sensible à la pluie et aux périodes de ressuyage (lorsque le dépôt sur les parois est entraîné). Des débits soutenus en entrée de station d'épuration sont provoqués par cette entrée d'eaux claires parasites, ce qui provoquait sur l'ancienne station d'épuration des dysfonctionnements au niveau du traitement.

De plus, des phénomènes de décantation se produisent dans le réseau, comme en témoigne la charge en MES, plus faible que la moyenne en entrée de station.

Par ailleurs, des anomalies structurelles ponctuelles sont constatées en divers points du réseau, à savoir contre-pentes, pénétration du milieu naturel dans les canalisations,....

Un contrat de prestations de service a été signé en 2014 et reconduit en 2018 puis 2022 avec la société SARP OSIS pour le curage des avaloirs et grilles collectant les eaux pluviales. Ainsi, l'ensemble des avaloirs et grilles est nettoyé ainsi que toutes prestations curatives (débouchage, curage de réseau).



Camion de curage en intervention sur le réseau d'assainissement

Les rejets industriels

Les rejets industriels représentent une part importante des effluents reçus par la station de dépollution de Feurs. Toutefois, la station de dépollution assimile très bien cette pollution industrielle essentiellement agroalimentaire.

Sociétés	Type d'industrie	Prétraitement	Autorisation Municipale de déversement
Nigay S.A.	Agroalimentaire/ Fabrication de caramels	Bassin de confinement	Oui
Société Forézienne d'Abattage	Agroalimentaire/ abattoirs	Dégrilleur Dégraisseur/ Dessableur+canal de mesure équipé	Oui
Ets Deveille	Agroalimentaire/ Conditionnement alimentaire	Dégrillage+canal de mesures non équipé	Non
Seyfert Forez	Cartonnerie	canal de mesures avec prélèvement	Oui
CASTMETAL	Fonderie/traitement boues d'hydroxydes	Stockage eaux pluviales+analyses avant rejets	Oui
Charles Frères	Agroalimentaire/ Boyaux naturels et artificiels	Dégraisseur+canal de mesures non équipé	Non

Tableau récapitulatif des principaux rejets industriels

Dans le tableau, page suivante, sont décrits la composition et le volume des effluents de certains de ces industriels (bilans réalisés par le bureau d'étude AEC lors de la mise à jour du schéma directeur).

Sur la base de 60 g DBO₅/équivalent habitants et 120 g DCO/équivalent habitants, la charge totale représentée par ces cinq industriels (qui représentent la majeure partie de la charge polluante d'origine industrielle) est de **13 826 à 15 808** équivalent-habitants pour la DBO₅ et la DCO.

Les rejets industriels

Ces 4 industriels principaux représentent, approximativement, 22 % de la capacité nominale de la station pour la DBO₅ et 34 % de la capacité nominale de la station pour la DCO avec cependant de grosses disparités de charge entrante.

	Débit	DCO	DBO ₅	MES	NTK	Pt
	m ³ /j	kg/j				
Nigay	179	390	92	95	12,4	1,6
Charles Frères	1,42	0,83	0,55	0,18	0,1	0,03
Seyfert Forez	36,21	174,72	72,97	3,6	4,31	0,205
Deveille	77,8	484	178	229	31	2,8
	Débit	DCO	DBO ₅	MES	NTK	Pt
	EH	Equivalent-Habitant				
Nigay	1193	3250	1533	1056	827	0,01
Charles Frères	9,47	6,92	9,17	2,0	6,67	0,0001
Seyfert Forez	241,4	1456,0	1216,2	40,0	287,3	0,0008
Deveille	518,7	4033,3	2966,7	2544,4	2066,7	0,0112
Proportion charge industrielle en EH	1963	8746	5725	3642	3187	0,02
Définition de l'Equivalent-Habitant (EH) *	0,15	0,120 Kg/jour	0,06 Kg/jour	0,09 Kg/jour	0,015 Kg/jour	0,004 Kg/jour

* Données issues de l'arrêté du 10/12/1991 pour les MES, NTK, Pt et de la directive du 21/05/1991 pour DBO₅
 DCO : Demande Chimique d'Oxygène ; DBO₅ : Demande Biologique d'Oxygène ; MES : Matières En Suspension ; NTK : Azote Total Khejdal ; Pt : Phosphore total

Le traitement des eaux usées

Une station de traitement des eaux usées, est un ensemble d'ouvrages permettant le traitement des eaux usées des usagers, aussi bien particuliers qu'industriels, qui sont raccordés à son réseau de collecte ; et même les eaux pluviales lorsque le réseau de collecte est unitaire. Après traitement, les effluents sont rejetés dans le milieu naturel, conformément à la réglementation rappelée par arrêté préfectoral.

Les résidus de traitement des eaux usées sont concentrés et constituent des boues qui sont valorisées en épandage agricole.

La nouvelle station d'épuration de la ville de FEURS a été construite et mise en service en plusieurs phases de travaux :

-2019 : mise en service du bassin d'orage

-décembre 2022: mise en service des prétraitements, du bassin d'aération et de la filière boues

-août 2023 : mise en service des nouveaux clarificateurs et destruction totale de l'ancienne unité de traitement.

Ces mises en services successives ont amené à améliorer considérablement la qualité des eaux rejetées au milieu naturel et à limiter au maximum les effluents déversés en cas d'orage.

Les caractéristiques techniques de la nouvelle station d'épuration sont données dans le tableau suivant :

Dimensionnement de la nouvelle station d'épuration

Equivalents habitants : 25 500 EH soit 1 530 kg DBO5/j

Débit horaire temps sec : 422 m³/h

Débit horaire temps pluie : 720 m³/h

Débit horaire maximal vers bassin d'orage : 1 000 m³/h

Débit de pointe par temps de pluie avec le relevage du bassin d'orage: 1720 m³/h

Les charges polluantes à traiter sur la future station sont reprises dans le tableau suivant :

Charges polluantes en entrée de station		
Paramètres	Unités	Situation nominale
DCO	kg/j	2 999
DBO ₅	kg/j	1 533
MES	kg/j	1 807
NTK	kg/j	331
NGL	kg/j	331
PT	kg/j	68
EH	-	25 500

En aval, le milieu récepteur est le fleuve Loire.

La station d'épuration doit rejeter ses effluents traités conformément à l'arrêté du 29 novembre 1991 (renforcement de la norme de rejet du phosphore depuis août 2017) et selon le nouvel arrêté complémentaire DT-24-0057 de février 2024 en cours de validation préfectorale...

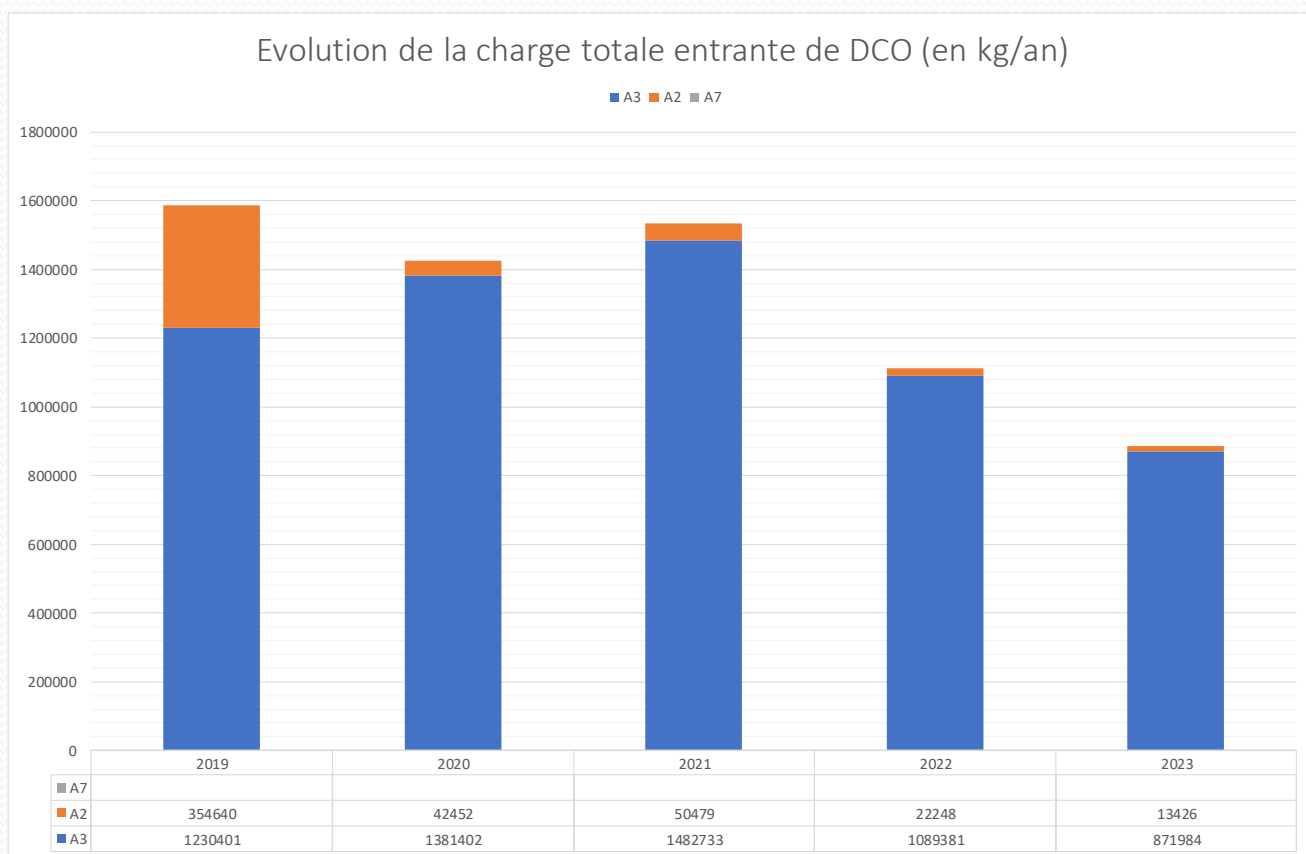
Les normes de rejet seront par conséquent les suivantes prochainement :

Paramètres	Concentration maximale (mg/l) en moyenne journalière	Et/Ou	Rendement minimum (%) en moyenne journalière	Concentration rédhibitoire (mg/l) en moyenne journalière
DBO ₅	25	Ou	90	50
DCO	90	Ou	75	180
MES	35	Ou	90	85
N-Nh ₄ * (soit NH ₄)	11 14,2			22 28,4
Pt	2			4
Paramètres	Concentration maximale (mg/l) en moyenne annuelle	Et/Ou	Rendement minimum (%) en moyenne annuelle	
NGL*	15	ou	70	
Pt	1	et	90	

Le traitement des eaux usées

- 1 171 840 m³ ont été traités en 2023 par la nouvelle station d'épuration.
- Environ 56 808 m³ ont été by-passés à l'entrée de la station soit 4,85% des effluents générés par la ville de Feurs.

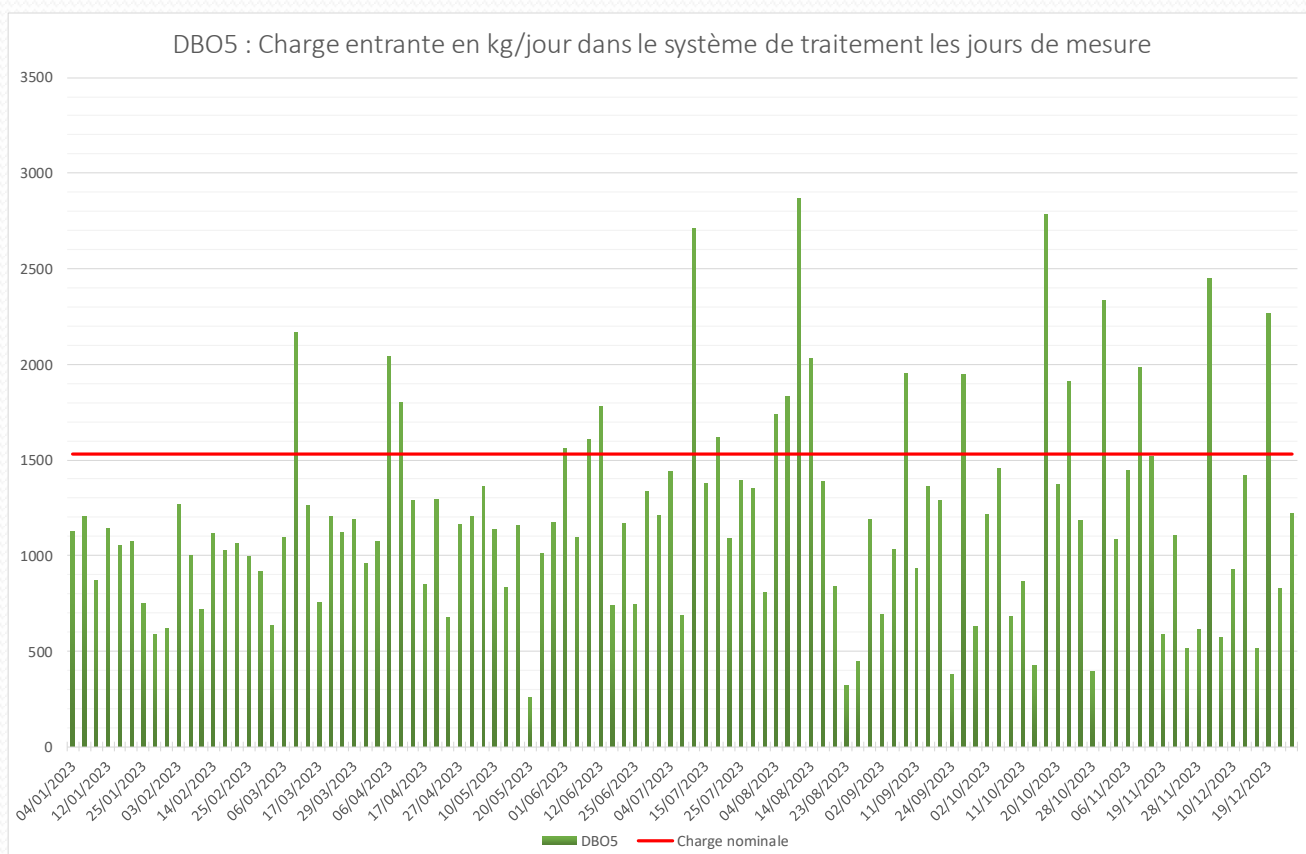
Le graphique ci-dessous représente les volumes traités et by-passés en entrée de station d'épuration. Les volumes by-passés commencent à diminuer nettement du fait des travaux de mise en séparatif engagés sur le réseau d'assainissement et d'un débit horaire plus important avec la mise en service de la nouvelle station d'épuration.



La charge entrante sur la station d'épuration de la ville de Feurs a été importante sur l'année 2023 avec une charge entrante globale annuelle de 39 198 EH pour un dimensionnement initial de 25 500 EH en DBO5, avec un total de 20 dépassements sur l'année 2023 pour 104 bilans d'autosurveillance.

Ces charges importantes sont pour grande partie liées à la mise en service progressive des stations de prétraitements des industriels raccordés au système d'assainissement avec un démarrage en 2024 pour deux d'entre eux.

Malgré toutes ces charges reçues, la nouvelle station d'épuration a réussi à traiter l'ensemble des pollutions et à respecter les normes de rejet.



Données en entrée station						
	Volume	DBO ₅	DCO	MES	NTK	P _{total}
Charges en entrée en kg/j 2023	3318	1180	2469	159	153	21,1
Charges en EH	-	19 667	20 575	1767	10 200	528
Evolution par rapport à 2022	+6,10%	- 19,45%	-16,84%	-85,51%	-4,37%	-1,86%
Sur la base des ratios suivants en g/j	60	60	120	90	15	4
Charges en entrée en kg/j 2022	3127	1465	2969	1097	160	21,5

Nous pouvons remarquer que sur l'année 2023, nous avons ainsi pu prendre 6% de plus de volume en entrée, et que globalement les charges polluantes sont à la baisse, plus particulièrement en MES pour laquelle la baisse est très importante, ce qui est directement lié à la mise en service du prétraitement de l'entreprise Nigay et une augmentation du curage sur le réseau d'assainissement.

Le traitement des eaux usées

La nouvelle station est constituée des postes de traitement suivants :

Le bassin d'orage

- Piège à cailloux.
- Dégrillage grossier automatique
- Relevage des effluents par pompage (débit maxi 1000m³/h)
- Stockage de l'effluent déversé (volume du bassin d'orage 2000m³)
- Restitution de l'effluent stocké sous 24h (débit de restitution 100m³/h)

Le bassin a été mis en service en octobre 2019.



Vue d'ensemble du bassin d'orage

Le traitement des eaux usées

La station est constituée des postes de traitement suivants :

Le prétraitement

- 2 Pièges à cailloux
- Dégrillage grossier automatique
- Relevage des effluents par 3 pompes de relevage d'un débit de 360m³/h chacune
- 2 Dégrilleur fins automatiques

Dégrilleurs fins



- Dessablage/dégraissage avec deux ouvrages circulaires à fond tronconique, équipés respectivement d'un aérateur immergé et d'un airlift pour l'extraction des sables
- Un laveur à sable pour le traitement du sable



Une filière de traitement des graisses via saponification avant réinjection dans le bassin d'aération pour son traitement final



Le traitement des eaux usées

Le traitement biologique

➤ L'aération

L'épuration des effluents est caractérisée par un traitement biologique à boues activées équipée d'une zone de contact de 145 m³, d'une zone anaérobie de 1 440 m³ ainsi que d'une zone d'aération de 7 085 m³

Des bactéries se développent dans le traitement biologique alimenté d'une part en eaux usées brutes et d'autre part en boues recirculées sur la zone de contact et la zone anaérobie. L'apport en oxygène est fourni par 2 surpresseurs à vis via des diffuseurs d'air en fines bulles gérés par une sonde oxygène et une sonde redox.

Les bactéries, en suspension dans l'eau des bassins, sont donc en contact avec les matières polluantes dont elles se nourrissent et avec l'oxygène nécessaire à l'assimilation de ces matières pour former une biomasse, c'est-à-dire des boues.



Bassin d'aération

➤ La clarification

Dans cet ouvrage a lieu la séparation, par décantation, entre la biomasse et l'eau épurée. Cette dernière est évacuée par surverse, avec comptage du débit en canal ouvert et échantillonnage.

Les 2 clarificateurs sucés ont un volume unitaire de 2 312 m³



Le traitement des eaux usées

Déphosphatation

- Une déphosphatation biologique est assurée dans la zone anaérobie grâce à l'action des bactéries
- Une déphosphatation chimique vient compléter le traitement du phosphore par l'injection de chlorure ferrique en sortie du bassin d'aération.

Cuve de stockage de chlorure ferrique



Traitement des boues.

➤ Les boues décantent dans le fond des clarificateurs puis sont sucées vers un puits central, et acheminées vers les fosses de recirculation. Ces boues sont alors transférées pour certaines dans la fosse d'homogénéisation avant d'être pompées vers la presse à vis, les boues en excès étant renvoyées vers le bassin d'aération par les pompes de recirculation.



Stockage des boues

- Les boues en sortie de presse à vis sont chaulées puis envoyées vers un silo de stockage des boues de 50 m3, avant de pouvoir être emmenées dans des bennes et stockées sur 2 plateformes de stockage : Cleppé et Valeille

Silo à boues



Le traitement des eaux usées

Contrôles et analyses

La responsable de la station d'épuration procède aux analyses nécessaires au bon fonctionnement du système. Les méthodes utilisées au laboratoire sont contrôlées par inter calibration avec d'autres laboratoires sur plusieurs bilans dans l'année.

Les analyses annuelles réglementaires sont depuis la mise en service de la nouvelle station d'épuration les suivantes :

- **52** analyses en entrée et sortie pour les paramètres DCO, MES, pH, Température
- **24** analyses en entrée et sortie pour le paramètre DBO₅
- **12** tests en sortie pour les paramètres NO₂⁻ (nitrite) et NO₃⁻ (Nitrate) NTK (azote total) et NTG (azote global)
- **52** mesures de siccité en g/l sur les boues brutes produites (avant traitement)
- **En plus de ces bilans réglementaires, le personnel procède à d'autres analyses pour maintenir un fonctionnement optimal de la station d'épuration. Ce planning d'autosurveillance étant transmis à la police de l'eau pour validation.**



Analyse réalisée au laboratoire de la station d'épuration par le personnel de la station d'épuration

Le traitement des eaux usées

	Concentrations en sortie en mg/l				
Paramètres	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
moyennes	8,98	60,6	3,21	4,4	0,432
minimums	1,3	26,8	0,1	0,072	0,053
maximums	70	181	14,8	18,7	1,91
Arrêté en vigueur	25	90	35	10	2

Tableaux de synthèse de la qualité des effluents en sortie de station
année 2023

	Rendements en %				
Paramètres	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
moyennes	96	90	88	88	91
minimums	71	63	1	42	53
Maximums	100	97	100	100	99

La qualité du rejet en sortie de station d'épuration ainsi que les rendements sont excellents malgré les charges polluantes importantes sur l'année 2023.
L'impact de la mise en service de la nouvelle station d'épuration est indéniable.

Le traitement des eaux usées

	Rendements avec by-pass en %				
Paramètres	DBO ₅	DCO	MES	NTK	Pt
moyennes	88	81	77	79	80
minimums	71	63	18	62	53
Maximums	98	94	97	89	94

A cause du réseau essentiellement unitaire, les rendements avec by-pass chutent lors des épisodes pluvieux qui tendent à s'améliorer avec les travaux sur le réseau et l'arrivée de la nouvelle station d'épuration.

Une convention d'assistance technique est signée avec le service de la MAGE du conseil général de la Loire afin de valider l'autosurveillance de la station.



Canal de sortie

Le traitement des eaux usées

Les boues produites par la station d'épuration de Feurs sont valorisées en agriculture, et à ce titre des analyses sont effectuées conformément à l'arrêté préfectoral d'autorisation du 13 mars 1998.

La mise à jour du plan d'épandage a été réalisée afin d'intégrer des nouveaux agriculteurs. Ce dossier a été validé par la DDT en janvier 2011.



Epandage des boues de la station d'épuration

Le suivi analytique, effectué par un laboratoire agréé, concerne les paramètres suivants :

- valeur agronomique des boues (6 fois/an)
- éléments traces (4 fois/an)
- composés organiques (2 fois/an)
- analyse bactériologique et parasitologique (1 fois/an).

Le traitement des eaux usées

La production totale de boues au cours de l'année a été de 567,5 tonnes à une siccité moyenne de 24,7%.

Chaque année cela représente 8% des boues épandues dans le département de la Loire.

Toutes les teneurs en éléments traces métalliques et en composés organiques traces sont inférieures à 75% de la valeur limite de chaque élément.

Les boues de la station de FEURS sont conformes à la réglementation.

Les boues de la station de FEURS présentent des propriétés fertilisantes pour les cultures agricoles ,d'où l'intérêt de leur valorisation en agriculture.

Le pH, la matière sèche, l'azote total, le phosphore et les autres éléments fertilisants sont très importants pour estimer les qualités agronomiques de la boue. L'analyse de ces paramètres permet de contrôler les apports en éléments fertilisants en adaptant la dose d'épandage. Elle permet également de donner des conseils de fertilisation aux agriculteurs.

Déshydratation des boues par presse à vis

Les travaux réalisés en 2023

Mise en séparatif du boulevard Clémenceau



Rue Marc Seguin



Le prix du service de l'assainissement

L'eau n'a pas de prix, c'est le service de l'eau qui a un coût : captage, potabilisation, distribution, dépollution, infrastructures, etc.

C'est la commune de Feurs qui fixe le prix, à l'exception des taxes et redevances définies par l'Etat et l'Agence de l'Eau.

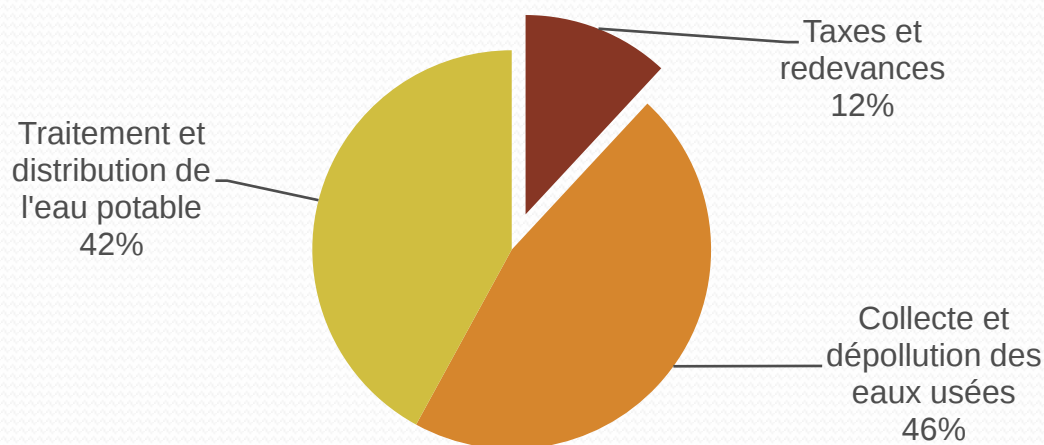
L'eau est une ressource locale, qui contrairement à l'électricité ne se transporte pas sur de longues distances. Le prix du service de l'eau dépend donc du contexte local (topographie, composition des sols, état de pollution de la source de prélèvement, eau de surface, état du réseau, dispersion de l'habitat...) ce qui explique les différences d'une commune à une autre.

La facture

En France, «l'eau paye l'eau»: toutes les charges des services d'eau potable et d'assainissement collectif sont supportées par la facture.

Ainsi, celles-ci financent-elle les investissements nécessaires aux services de l'eau potable ou de l'assainissement collectif, aux renouvellements des canalisations, aux constructions, extensions ou mises aux normes des installations, mais aussi les salaires des professionnels qui exploitent ces services, ainsi que les charges directes d'exploitation?

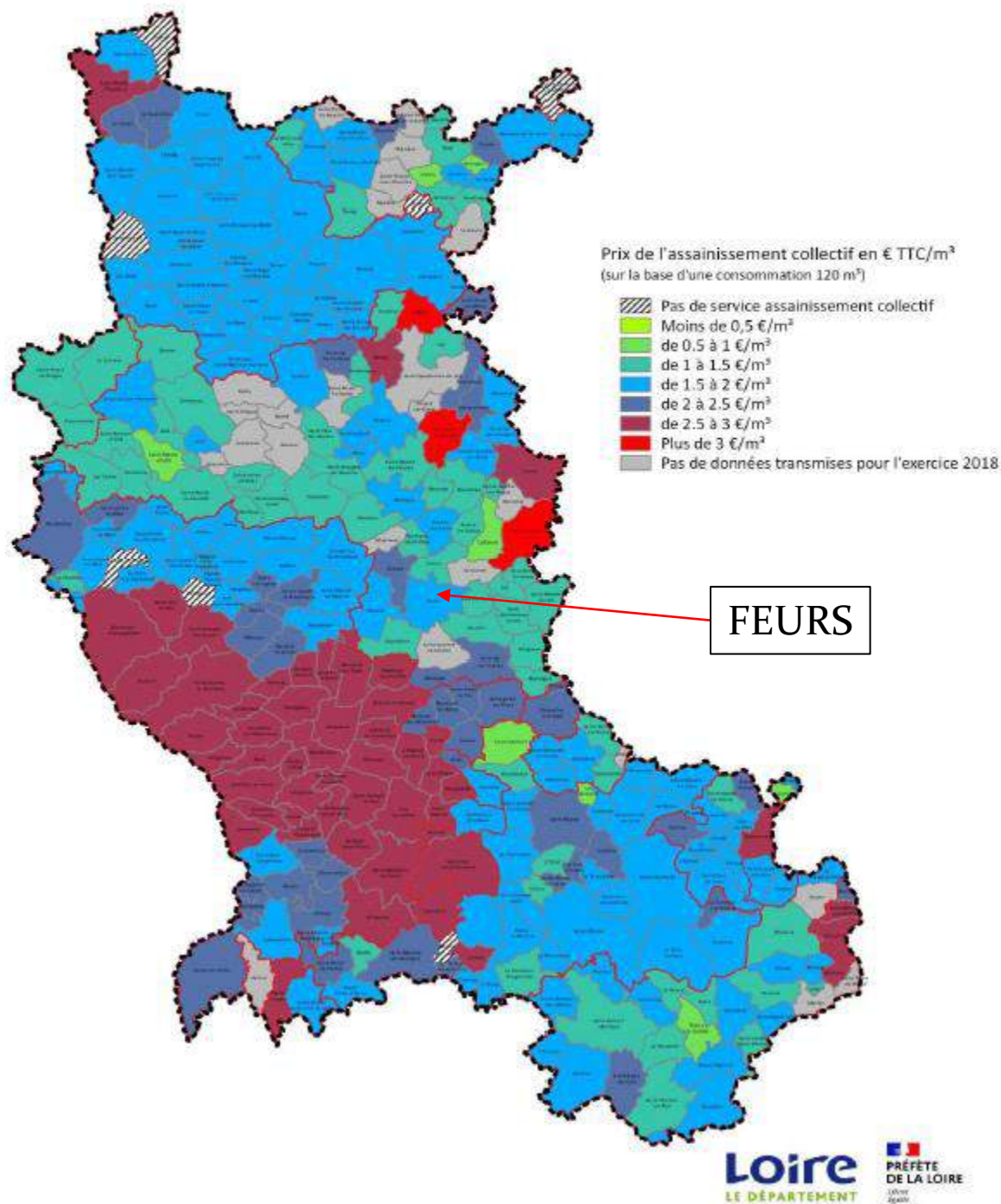
Décomposition du prix de l'eau en 2023



Le prix du service de l'assainissement

Département de la LOIRE

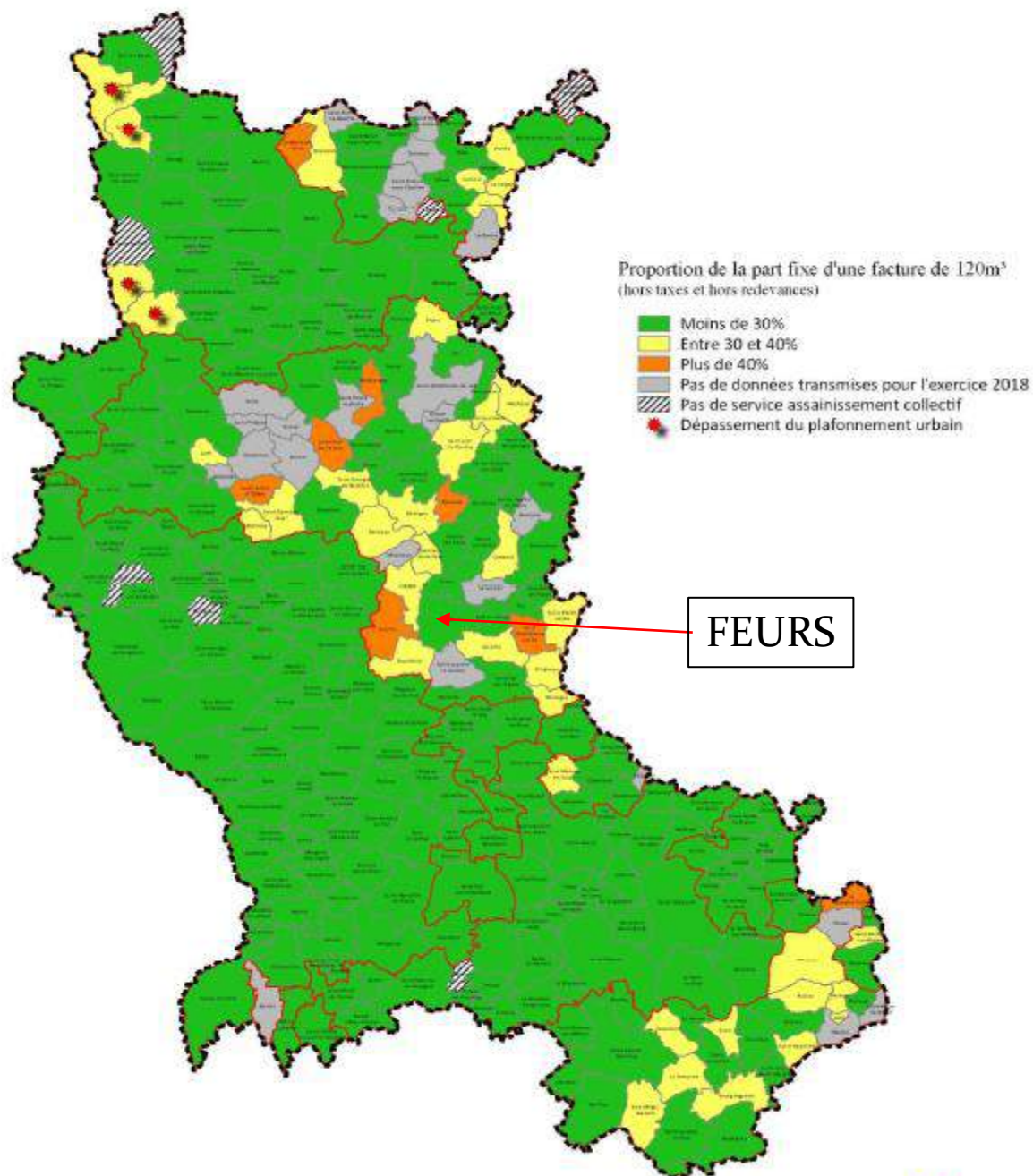
Prix de l'assainissement collectif avec taxes et avec redevances au 1er janvier 2019



Carte établie à partir des données déclarées par les collectivités et reçues au 12/03/2020

Département de la LOIRE

Structure de la tarification du service d'assainissement collectif au 1er janvier 2019



Loire
LE DÉPARTEMENT

PRÉFÈTE
DE LA LOIRE
Loire
égalité
territoriale

Carte établie à partir des données déclarées par les collectivités et reçues au 12/03/2020

Le prix du service de l'assainissement

A Feurs, la collecte, le transport par les collecteurs d'égout, la dépollution avant rejet au milieu naturel de l'eau du robinet coûte
1,88 €/m³ (Moyenne du département de la Loire: **1,88 €/m³**)

Quelques chiffres :

- Prix moyen du mètre cube d'eau (facture type 120 m³ par an abonnement compris) 4,15 € TTC.
- Prix de l'eau potable chez l'utilisateur 1,6€ TTC



L'eau de vaisselle est acheminée à la station d'épuration puis traitée avant de rejoindre le milieu naturel

Le prix du service de l'assainissement

Tarif domestique et Industriel en € HT	2021	2022	2023	Evolution
Abonnement assainissement/point de service	19,10	19,10	20	+4,5 %
Tarif au mètre cube	1,72	1,72	1,72	0 %

Tarif Castmétal : coefficient de dégressivité de 0,5 en € HT	2021
Abonnement assainissement/point de service	20
Tarif au mètre cube	0,86

L'abonnement assainissement correspond aux charges fixes du service pour l'assainissement, la partie proportionnelle au cubage participe au fonctionnement des installations d'assainissement et en partie aux divers investissements liés à la station d'épuration et aux réseaux.

La partie « abonnement assainissement » est destinée à la commune de Feurs et est calculée indépendamment du volume consommé. Elle finance les charges fixes du service (qui sont indispensables, même s'il n'y a pas de rejet).

Le produit « abonnement assainissement » est destiné à la Commune de Feurs qui assure la collecte et le transfert des eaux usées du point de rejet (chez le particulier) jusqu'à la station d'épuration, les travaux pour entretenir le réseau d'égout et la construction de réseaux, réparation de réseaux (casses, ...), entretien des déversoirs d'orage, ...

Le prix du service de l'assainissement

Le produit « traitement des eaux usées » est proportionnel au volume consommé, et donc théoriquement rejeté, durant la période concernée. Ce volume peut-être différent du volume réellement rejeté pour les abonnés ayant un puits en plus de l'eau délivrée par la Commune.

Le produit « traitement des eaux usées » est destiné à la Commune de Feurs qui assure le traitement des eaux usées collectées dans les réseaux d'assainissement à la station d'épuration le traitement et la valorisation des boues.

2 industriels importants ont signé avec la collectivité une convention spéciale de déversement. Leur facturation est ainsi proportionnelle à la pollution rejetée.

Le tarif du mètre cube est déterminé annuellement par décision du Maire.

Afin d'établir une grille plus équitable vis-à-vis des usagers domestiques, le Conseil Municipal a délibéré le 21 décembre 2009 un échéancier de suppression des tranches de facturation sur 10 ans.

Surface de plancher créée mentionnée dans la demande d'urbanisme		Tarif PFAC au 1 ^{er} janvier 2023
Inférieure à 40 m ²	25 % de la base	500 €
Supérieure ou égale à 40 m ² et jusqu'à 80 m ²	50 % de la base	1 000 €
Supérieure ou égale à 80 m ² et jusqu'à 150 m ²	100 % de la base	2 000 €
Supérieure ou égale à 150 m ² et jusqu'à 200 m ²	120 % de la base	2 400 €
Au-delà de 200 m ²		10 € le m ² supplémentaire

La Participation pour le financement de l'Assainissement Collectif (PFAC)

Conformément à l'article L 1331-7 du Code de la Santé Publique qui lui en donne la possibilité, le conseil municipal a décidé d'instaurer, à la charge des propriétaires une participation pour le financement de l'assainissement collectif depuis le 1^{er} juillet 2012. Celle-ci vient en remplacement de la PRE.



10 Rue DE LA MINETTE
42110 FEURS



T : 04.77.27.40.28
Mail : mairie.eau@feurs.fr

APE 3600Z SIRET 21420094100125
TVA INTRA FR48214200941
Du Lundi au Vendredi :
de 08H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00

MME FACTURE 120M3 ANNEE 2023
4 B PLACE ANTOINE DRIVET
42110 FEURS

Référence Abonné 094202203521416
Adresse Desservie 00150/000000010
MME FACTURE 120M3 ANNEE 2023
4 Place ANTOINE DRIVET
42110 FEURS

N° TVA : FR48214200941

MESSAGE

Historiques Consommations (m³)				
				2023
				120

A régler avant le 15/01/2024

Pour régler votre facture :

Par prélèvement à échéance

Par Internet :

www.payfip.gouv.fr

Identifiant collectivité : 008202

Référence PayFIP : 2022-EA-00-0000

Par chèque :

(à l'ordre du trésor public) joindre le talon de paiement non signé

Par virement :

sur le compte Banque de France - BIC : BDFEFRPPCCT - IBAN : FR79 3000 1007 29D4 2500 0000 053

En carte bancaire :

muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)

Eau - Assainissement

du 31/12/2023 au 31/12/2023

FACTURE 0 Du 31/12/2023

PRESENTATION SIMPLIFIEE DE VOTRE FACTURE

(Détail au verso)

Consommation facturée : 120 M3

Consommation assainissement facturée : 0 M3

MONTANT TTC

Abonnement et autres prestations 79,80

Consommation 418,03

Déduction de votre acompte

TOTAL FACTURE 497,83 €

Partie à détacher en suivant les pointillés

TALON DE PAIEMENT

à joindre à votre chèque

Collectivité : 40 SERVICE DES EAUX

FACTURE Eau - Assainissement

N° FACTURE 2022 2 0

Ref. Abonné 094202203521416

Date FACTURE 31/12/2023

Référence facture :

0

Code recette : EA

Eau : 252,23 Asst. :

MME FACTURE 120M3 ANNEE 2023
4 B Place ANTOINE DRIVET
42110 FEURS

SERVICE DES EAUX

CENTRE FINANCES PUBLIQUES SPL
1 RUE DU MONTAL
42110 FEURS

Net à payer : 497,83 €

Calcul des champs
non effectué !!!

###

4 bis, Place Antoine Drivet - BP 131 - 42110 Feurs - Tél : 04 77 27 40 00

gestion@feurs.eau.fr
www.feurseau.fr

DETAIL DE VOTRE FACTURE 0

N° de compteur	Ancien relevé			Nouveau relevé			Consommation
	Index	Date	Type de relevé	Index	Date	Type de relevé	
COMPTEURFACT120	0			120	31/12/2023	Départ	120

Période du 31/12/2023 au 31/12/2023	Base	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux de T.V.A.	Sous-total HT
DISTRIBUTION DE L'EAU					210,80
EAU					
Abonnement domestique eau	2	20,00000	40,00	5,5 %	
Loc compteur diam 15	2	8,00000	16,00	10,0 %	
Consommation eau	120	1,29000	154,80	5,5 %	
COLLECTE ET TRAITEMENT					226,40
ASSAINISSEMENT					
Abonnement assainissement	2	10,00000	20,00		
Consommation assainissement	120	1,72000	206,40		
ORGANISMES PUBLICS					46,80
POLLUTION					
Redevance pollution	120	0,23000	27,60	5,5 %	
MODERNISATION RESEAU					
Modernisation des réseaux	120	0,16000	19,20		
FRAIS					
FRAIS					
Frais rx branchement		20,00000		10,0 %	

Abonnement TTC : 79,80€

Prix du litre d'eau TTC : 0,00348€ (hors abonnement)

	Total HT	Net H.T.	T.V.A.	Montant TTC
EAU	238,40	238,40	13,83	252,23
ASSAINISSEMENT	245,60	245,60		245,60
	484,00	484,00	13,83	497,83
TOTAL A PAYER				497,83

Extrait du titre exécutoire :

"Extrait du titre exécutoire en application de l'article L.252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R.2342-4 et D.3342-11 du code général des collectivités territoriales."

Le réseau de collecte est ancien et très sensible à la pluie et aux périodes de ressuyage. Des débits soutenus en entrée de station d'épuration sont provoqués par des entrées d'eaux pluviales, ce qui provoquait des surverses assez fréquentes en entrée de station sur l'ancienne station d'épuration. Des anomalies structurelles sont constatées en divers points du réseau.

La nouvelle station d'épuration a été mise en service en 2 phases :

- décembre 2022 mise en service des prétraitements, du bassin d'aération et de la filière boues avec utilisation temporaire des anciens clarificateurs.
- août 2023 mise en service des clarificateurs.

Le volume en entrée a ainsi augmenté de plus de 6% entre 2022 et 2023, ce qui permet d'éviter au maximum les rejets par temps de pluie.

Le diagnostic de fonctionnement des ouvrages d'assainissement collectif a permis, avec l'assistance des services du Département de la Loire, du service chargé de la Police de l'eau, ainsi que de l'agence de l'eau Loire Bretagne, de déterminer un programme de travaux sur 10 ans.

le bilan des travaux réalisés depuis 2014 sur le réseau font nettement apparaître une diminution des eaux arrivantes à la station d'épuration.

Nous disposons d'un retour d'expérience d'un peu plus de cinq ans sur l'exploitation du bassin d'orage et il nous permet de limiter une partie des épisodes pluvieux.

Celui-ci montre donc son efficacité même si la conformité de la station reste dépendante de l'intensité de la pluviométrie sur l'année.

En 2023 des travaux sur le Boulevard Clémenceau et la rue Marc Seguin/ Route de Valeille (mise en séparatif et tranchée drainante) ont permis de continuer de limiter les volumes entrants sur la STEP.

Les principales entreprises sur la commune de Feurs sont des industries agroalimentaires. Celles-ci ont vu leurs productions (et par conséquence leurs rejets) augmenter depuis la crise Covid. Toutefois, des efforts importants sont engagés par ces industriels afin de réduire la pollution à la source. En effet, des travaux de rénovation et d'amélioration des prétraitements ont démarrés sur les sites industriels. Cela a permis notamment d'optimiser le dimensionnement de la future station d'épuration municipale porté à 25 500 Eq/Hab.

DBO₅ : Demande Biochimique en Oxygène en 5 jours. Elle indique la quantité d'oxygène consommée par les micro-organismes présents dans l'eau pour dégrader la partie biodégradable de la pollution en 5 jours d'incubation à 20°C.

Pollution biodégradable : c'est celle qui peut précisément être attaquée par les micro-organismes épurateurs (résidus alimentaires, excréments, certains détergents) par opposition à la pollution non biodégradable (métaux lourds, pesticides..) ou difficilement biodégradable (hydrocarbures, cellulose...).

DCO : Demande Chimique en Oxygène. Elle indique la quantité d'oxygène qui sera consommée par toute la pollution, biodégradable ou non, soumise à l'attaque d'un oxydant puissant. La DCO contient la DBO₅.

MES : Matières En Suspension. Quantité de matières non dissoutes et occasionnant une plus ou moins grande turbidité de l'eau.

Le Phosphore et l'Azote : Présents en excès, ils provoquent un développement de végétaux (algues, plantes aquatiques..) dont la décomposition consomme de grandes quantités d'oxygène au détriment des autres organismes.

ANNEXE 2 : RAPPORT ANNUEL EAU POTABLE 2023

RAPPORT ANNUEL

2023

www.feurs.org

PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'EAU POTABLE



Introduction.....	3
La ressource.....	6
La filière traitement	9
La qualité de l'eau.....	10
Les usagers de l'eau.....	14
Le réseau.....	16
Le prix du service de l'eau.....	25
La conclusion.....	32



La gestion de l'eau constitue un enjeu majeur. Face à l'importance de la protection de nos ressources en eau tant en qualité qu'en quantité, la commune de Feurs s'est fixée plusieurs objectifs prioritaires : améliorer la qualité de l'eau distribuée, augmenter le rendement du réseau de distribution d'eau afin d'éviter tout gaspillage, améliorer la dépollution de son système d'assainissement.

Depuis de nombreuses années, un renouvellement conséquent des réseaux a été effectué afin de conserver nos réseaux en bon état malgré le vieillissement de notre patrimoine. Celui-ci continue de progresser à travers un programme important d'investissement ayant permis de renouveler plus de 1 km de canalisations en 2023 (1,5 Km prévu en 2024). Le rendement réseau en 2023 est de 71,6%.

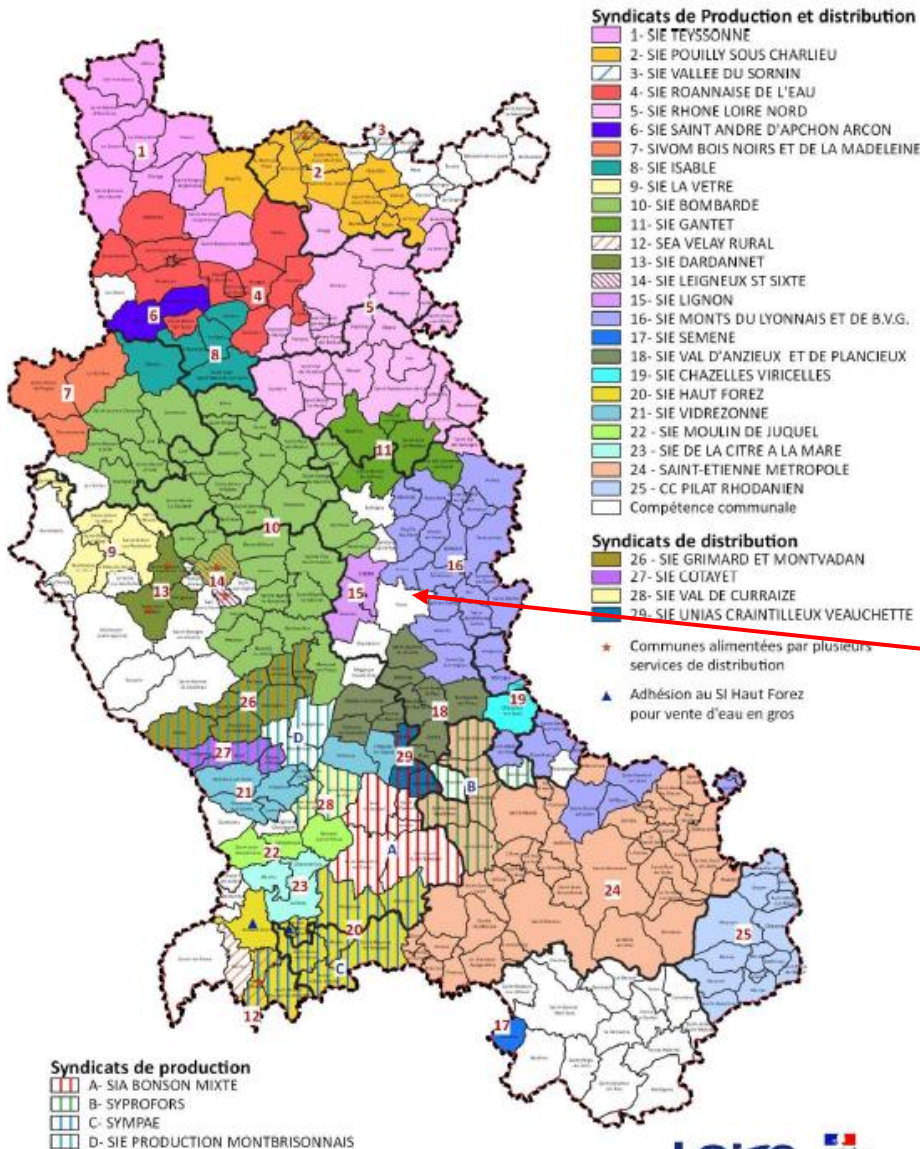
De nombreuses fuites d'eau ont impacté ce taux. Nous avons alors mandaté la société Ax'eau pour rechercher des fuites que nous avons réparées. Une dizaine a été trouvée

et réparée. Malgré beaucoup d'effort de recherche, certaines zones ne sont pas encore explorées, nous soupçonnons encore quelques fuites présentes sur notre réseau.

En 2024, la programmation de la mise en place de la sectorisation du réseau d'eau potable est prévue, afin de pré localiser les zones de fuite éventuelle. Dans un même temps; la télérelève sera installée à la place de la radio relève dans un but d'une connaissance continue de nos consommations. Sur le réseau d'eau potable, une étude de sécurisation sera également programmée.

Dans les années à venir, ces efforts devront être maintenus pour continuer à remplir pleinement les objectifs.

Département de la LOIRE
Structures de production et de distribution d'eau potable
au 31/12/2018



FEURS

Quelques chiffres clés :

- 5584 abonnements
- 72,5 km de canalisations d'eau potable

- 2500 m³ de stockage sur deux châteaux d'eau
- 2022 m³ d'eau distribués/jour

Organigramme du service et astreinte



1 - Présentation du personnel



Responsable du service



Plombiers fontainiers



Assistante administrative



**Responsable station
eau potable**



**Responsable station
eaux usées**



Electromécanicien



Alternant BTS GEMEAU

Le service environnement possède une astreinte. Elle est réalisée uniquement avec les agents du service.

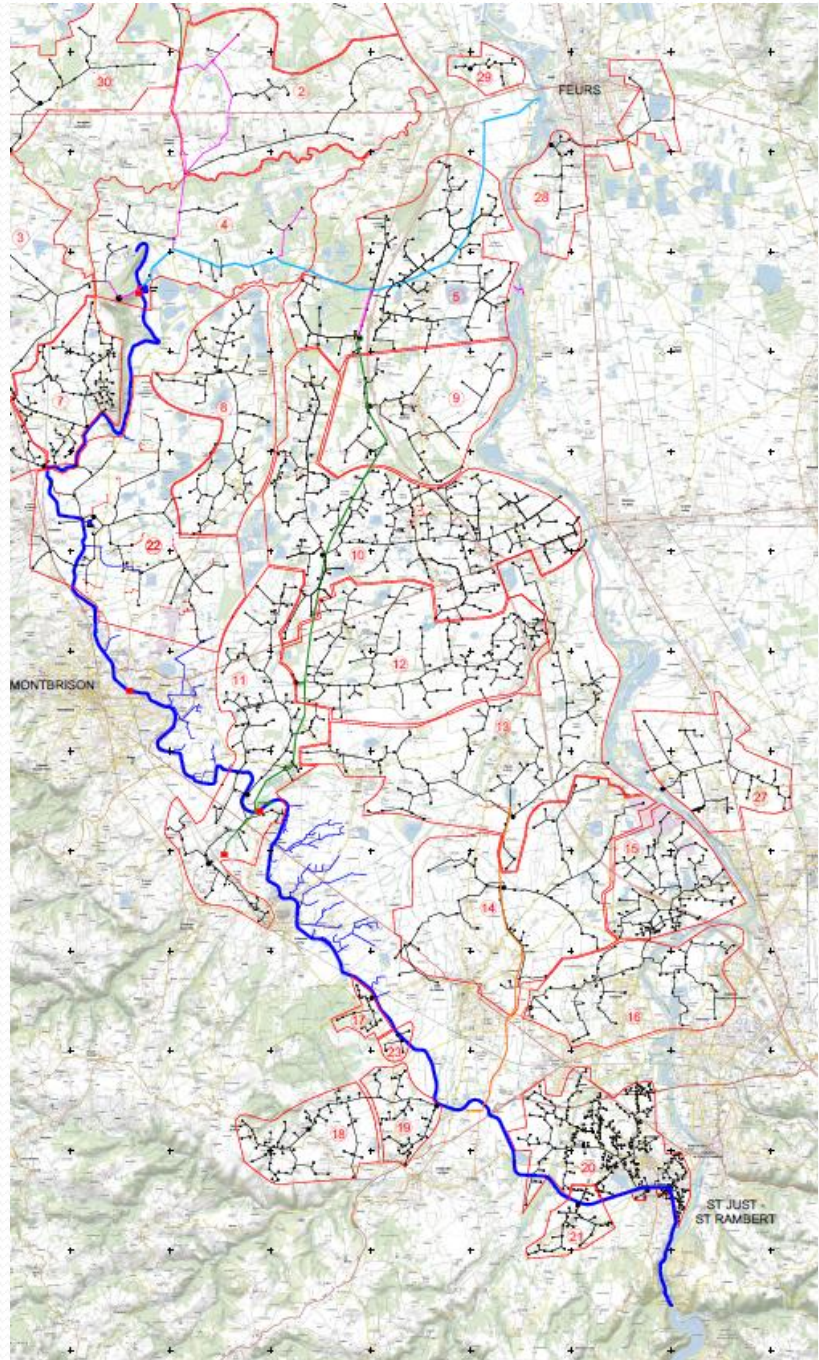
6 Personnes participent aux astreintes. 2 personnes en permanence assurent les astreintes eau potable – réseaux – assainissement 24h/24 et 7j/7 pour maintenir un service optimal.

L'astreinte englobe la surveillance des deux usines avec 1 passage obligatoire par jour, le week-end et jours fériés, pour contrôler la qualité de l'eau, ainsi que les réseaux en cas d'incident.

En parallèle une convention est signée avec la SAUR pour les terrassements en cas de fuite, le dépannage électromécanique, voire une aide technique sur l'usine de dépollution.

La commune de Feurs adhère au SMIF depuis 1987-88, par une première convention (25/10/87). Jusqu'en 1986, la commune s'approvisionnait en pompant l'eau dans la nappe de la Loire, mais l'eau extraite était de plus en plus difficile à traiter. De plus, le colmatage de l'aquifère ne rendait plus possible l'approvisionnement en eau des puits riverains du fleuve: des dépôts d'origines diverses obstruaient le lit du fleuve et empêchaient, notamment lorsque le débit diminuait, le réapprovisionnement de la nappe phréatique située sous la Loire.

La Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales (maintenant ARS) a par ailleurs interdit tout prélèvement d'eau pour la consommation humaine à partir de ces puits par l'arrêté préfectoral du 7 décembre 1998, en raison de la vulnérabilité des ouvrages de captage et des difficultés à mettre en place des mesures de protection satisfaisantes.



Tracé du Canal du Forez

L'eau à traiter à la station de potabilisation est une eau brute provenant du barrage de Grangent par le Canal du Forez, après stockage en amont de la station du Mont d'Uzore.

En période de chômage du Canal du Forez, une prise en rivière « la Curraize », supplée en cas d'insuffisance de débit par une prise d'eau dans la réserve de régulation du Mont d'Uzore, assure l'alimentation jusqu'à la ville de Feurs.

Le SMIF possède une autorisation de prélèvement de 100l/s dans la Curraize.

La réserve du Mont d'Uzore est utilisable.

Cette réserve de 50 000 m³ permet de secourir l'alimentation de Feurs en cas de pollution dans le canal.

La commune de Feurs s'est engagée à participer au financement de ces travaux par avenant du 13 mars 2014.



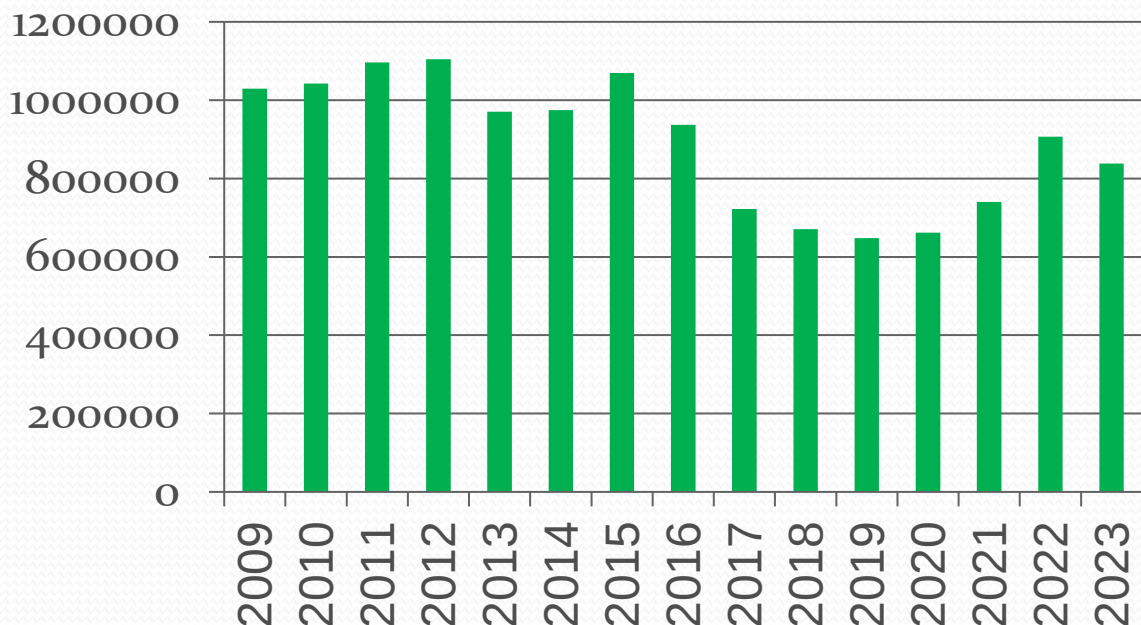
Réserve du Mont d'Uzore



En 2023, le SMIF a délivré **828080m³** d'eau brute pour traitement à la commune de Feurs, par l'intermédiaire de la conduite Ø 400 sous la Loire.

Lors de l'année 2023, les volumes d'eau brute achetés ont subi une **baisse de 8,66%** par rapport à l'année 2022.

Achat d'eau brute SMIF (m³)

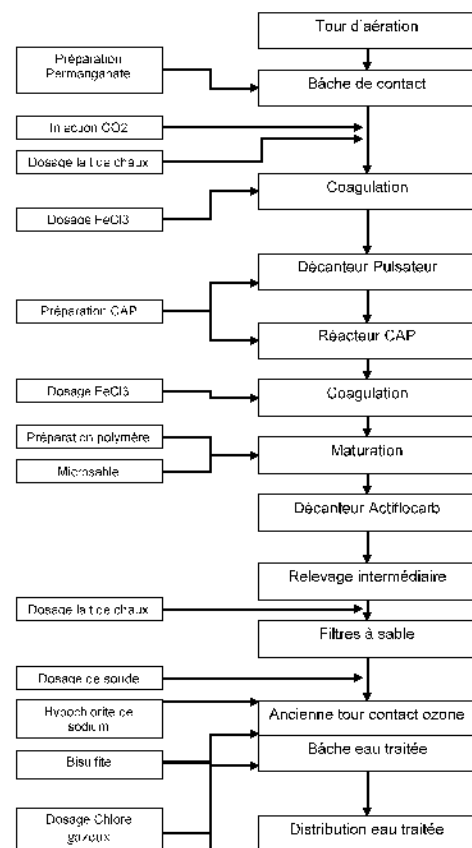


La filière de traitement



La station de traitement d'eau destinée à la consommation humaine de la ville de Feurs est en service depuis 1976. Elle est dimensionnée pour traiter un débit horaire de 360 m³. Lors de sa conception, une extension éventuelle de l'usine à 700m³/h avait été prévue. La réhabilitation de la station de traitement d'eau potable, commencée depuis le début de l'année 2011, s'est achevée en 2014.

Cette année la panoplie de traitement à la chaux a été renouvelée, Nous programmons aussi le renouvellement du traitement de chlore et celui du chlorure ferrique,



En France, une eau conforme à la consommation humaine est une eau devant satisfaire aux critères de potabilité.

Pour s'assurer de la qualité alimentaire de l'eau potable distribuée par le réseau public, l'eau potable est contrôlée fréquemment sur une trentaine de paramètres obligatoires. Ces analyses sont effectuées par l'Agence Régionale de la Santé. Le service complète le dispositif par la réalisation d'une auto-surveillance fréquente, puis informe les abonnés sur la qualité des eaux distribuées dans les réseaux.

La réglementation prévoit 7 groupes de paramètres qui sont mesurés pour qualifier l'eau brute ou l'eau distribuée:

➤ la qualité organoleptique (couleur, odeur, saveur...)

➤ les paramètres physico-chimiques naturels

(Ph, température, chlorures, sulfates...)

➤ les substances indésirables (nitrates, nitrites, pesticides...)

➤ les substances toxiques (arsenic, plomb, cadmium, hydrocarbures...)

➤ les paramètres microbiologiques concernant l'absence de bactéries et de virus pathogènes.

Il est possible d'améliorer la qualité gustative de l'eau, en la laissant couler quelques instants avant de la boire et la laisser s'aérer, par exemple dans une carafe ouverte.



Des contrôles sanitaires sont prévus conformément à l'arrêté préfectoral du 4 avril 2008 et sont donc effectués aux fréquences définies dans ce même arrêté. L'eau, depuis 2017, est analysée par le laboratoire CARSO de Vénissieux (69).

Le programme de surveillance de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine concerne la ressource, la production et la distribution. La fréquence des contrôles de l'eau distribuée en différents points du réseau et effectués par l'ARS, est mensuelle, voire hebdomadaire.

a) La qualité microbiologique

- **Le contrôle de la qualité microbiologique de l'eau repose essentiellement sur la recherche de germes que l'on trouve dans l'intestin de l'homme et des mammifères.**
- **Les normes en vigueur imposent une absence totale de ces germes.**
- **Les traitements de clarification et de désinfection permettent de les éliminer efficacement.**

Le service des eaux assure le maintien de la qualité microbiologique de l'eau par la désinfection au moment du traitement pour protéger l'eau durant son parcours jusqu'au robinet.

Résultat du contrôle réglementaire sur les eaux distribuées	2022	2023
Conformité microbiologique	100 %	100 %
Conformité Physico-chimique	100 %	100 %

En outre, plus de 3900 analyses et/ou contrôles sont annuellement effectués à la station par le personnel de la station d'eau potable, sur l'eau en entrée et en sortie de station et réservoir. Les paramètres analysés sont les suivants : pH (potentiel d'Hydrogène), turbidité, NH_4^+ (ion ammonium), Fe (fer), Mn (manganèse) et en plus pour la sortie le TAC, la turbidité, Cl (chlore) libre et Cl total.

De plus, des analyseurs en continu enregistrent la qualité de l'eau produite sur l'usine et adaptent le dosage des différents réactifs en fonction des paramètres analysés en continu. Des alarmes alertent le responsable de la station de tout dysfonctionnement mesuré.

Une fois par semaine, au minimum, des contrôles de chlore libre & total sont effectués en différents points du réseau, afin de vérifier la présence d'un résiduel de chlore. Dans le cas contraire, un réajustement du dosage en sortie de production à la station d'eau potable est réalisé. La turbidité est également mesurée sur ces prélèvements.

b) La qualité physico-chimique

- **Qualité physique : matière en suspension, turbidité, transparence, température, conductivité...**
- **Qualité chimique : pH, sels minéraux, matière organique (DBO5, COT), oxygène dissous, nutriments (nitrites, nitrates, ammonium, phosphate, silice), métaux (As, Ca, Cd, Cr, Co, Cu, Fe, Hg, K, Pb, Mg, Mn, Na, Ni, Zn), pesticides...**
- **Les différentes étapes de traitement de l'usine de potabilisation permettent de respecter les normes en vigueur.**

L'eau distribuée au cours de l'année 2023 présente une qualité physico-chimique satisfaisante. Aucune non-conformité n'a été détectée sur les paramètres physico-chimiques. L'utilisation du charbon actif en poudre permet de piéger les pesticides. Sur l'année 2023, aucun dépassement n'a été constaté sur la référence de qualité carbone organique total,

L'utilisation du charbon actif en poudre permet de piéger les pesticides et d'abattre de manière significative le COT (carbone organique total).

D'autre part, avec une dureté comprise entre 8 et 10.5 °F, l'eau distribuée est maintenue à l'équilibre afin de protéger les canalisations et les équipements électroménagers.

- **L'eau distribuée sur la commune de Feurs est de très bonne qualité et peut être consommée sans risque pour la santé.**
- **Les résultats du contrôle sanitaire, détaillés par commune, sont consultables en ligne sur le site du Ministère chargé de la santé :**

<https://solidarites-sante.gouv.fr/sante-et-environnement/eaux/eau>



Les usagers



L'accueil des usagers
10 rue de la Minette

Au 31 décembre 2023, la Régie des Eaux comptabilise **5584** abonnements, toutes catégories confondues.

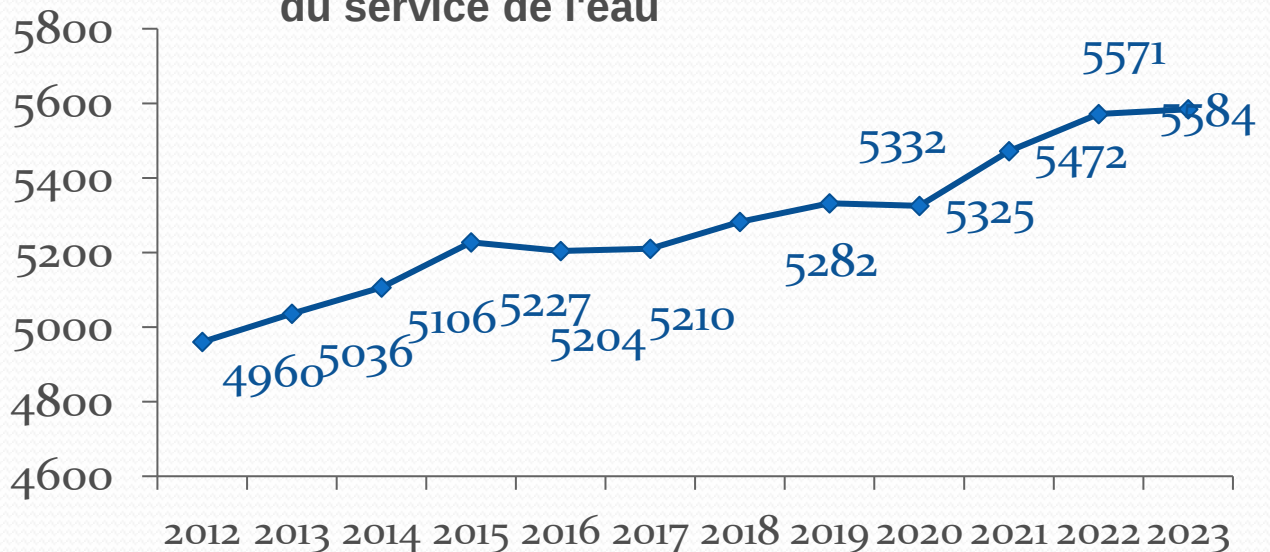
2023:

983 mouvements (494 entrants – 489 sortants)
11993 factures ont été émises pour un montant total de **2 187 155€**

2022:

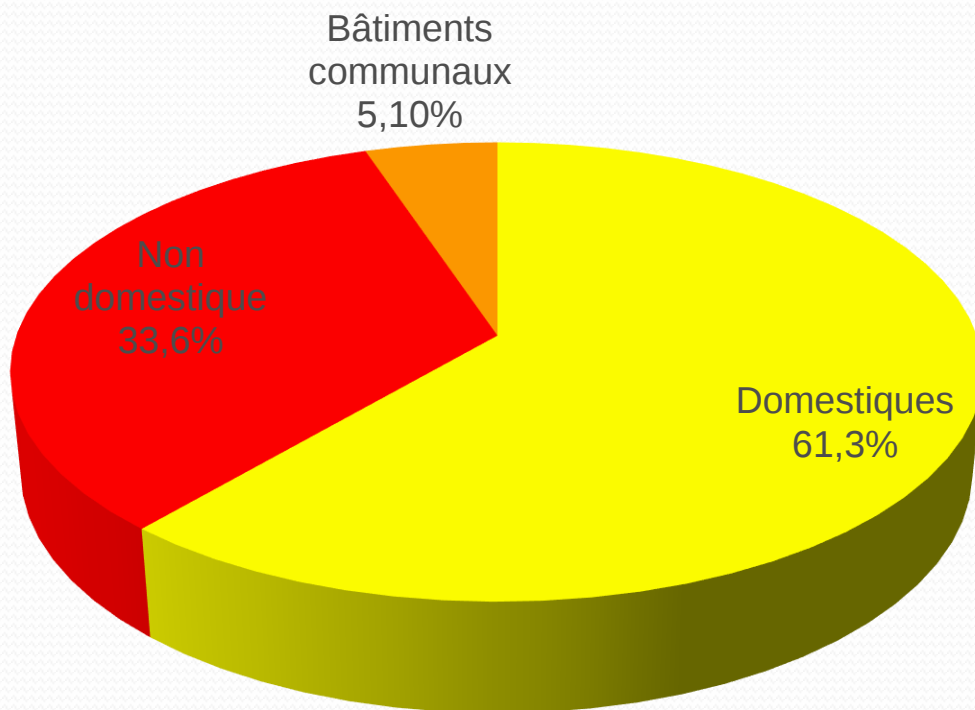
1079 mouvements (577 entrants – 502 sortants)
12018 factures ont été émises pour un montant total de **2 466 468€**

évolution des abonnements du service de l'eau



On comptabilise, parmi les gros consommateurs ceux qui consomment plus de 6 000 m³/an ; ils sont au nombre de 6 en 2023.

Les principaux payeurs sont la ville de Feurs (32 186m³) répartis entre la mairie, les services techniques, les stations de traitement et d'épuration, le camping; l'arrosage des terrains de sport, le Centre Hospitalier (11 768m³), Seyfert Packaging SAS (20 052m³), Forézienne d'Abattage (21 044m³), Nigay SA (71 716m³) et Deveille (17 168m³)



Les différents usages de l'eau en 2023

En 2023; la station d'eau potable de Feurs a produit 737900 m³ d'eau soit une baisse de 11,56 % par rapport à l'année 2022. Cette baisse est due à une optimisation de l'utilisation de l'eau.

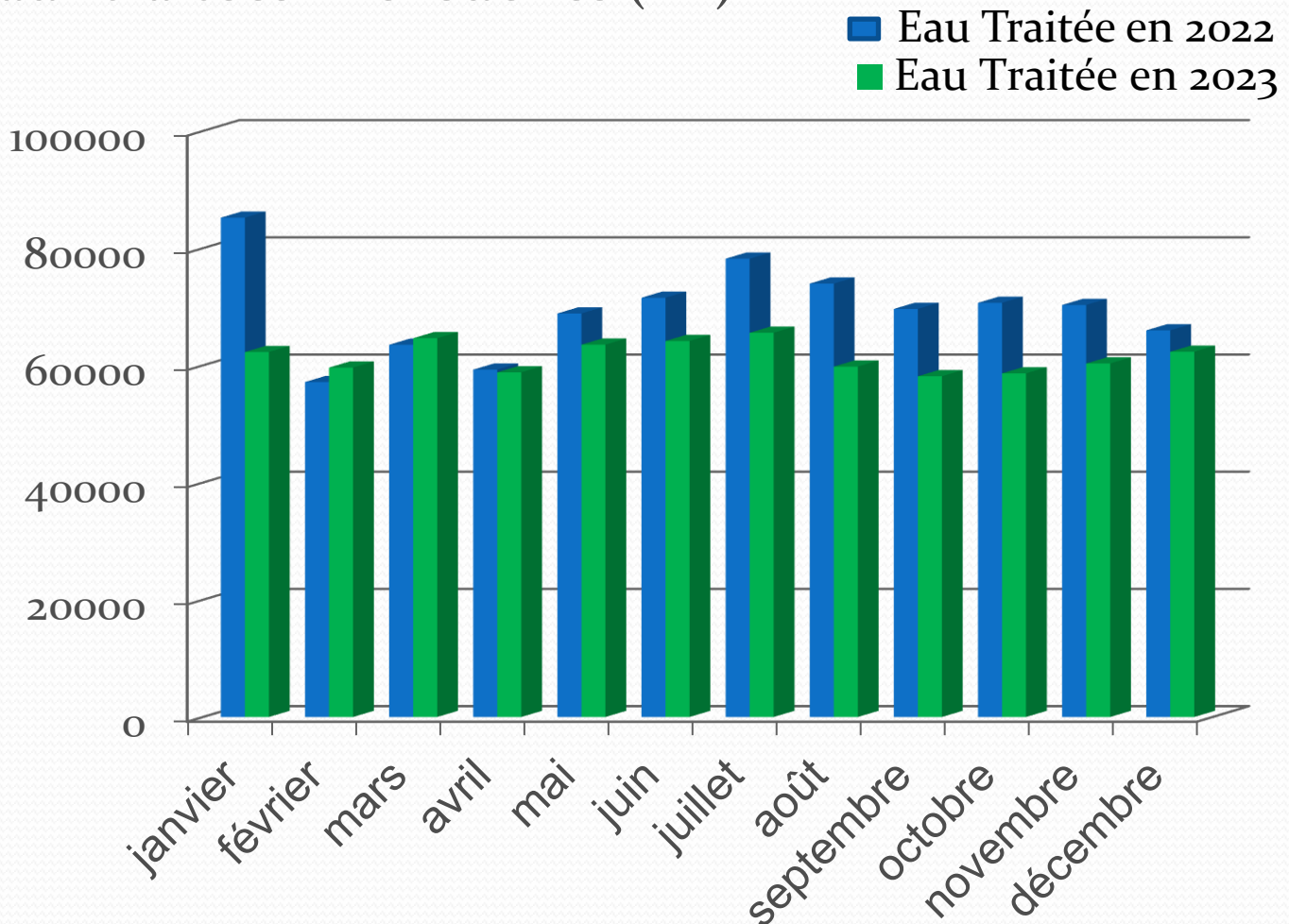
Il y a trois châteaux d'eau :

- Réservoir de la gendarmerie :
1000 m³ (année de construction : 1951)
- Réservoir de la Boissonnette :
1500 m³ (année de construction : 1972)
- Réservoir de la gare : 500 m³
(année de construction : 1909)
Réservoir actuellement hors service

Seuls les réservoirs de la gendarmerie et de la Boissonnette fonctionnent en distribution: Ils représentent une capacité de stockage de 2 500 m³ qui permet une réserve d'eau correspondant approximativement à une journée et demi de consommation, la consommation journalière moyenne étant de 2 022 m³/j en 2023. Le réservoir de la gare n'est plus utilisé mais fait encore partie du patrimoine du service.



Eaux traitées mensuelles (m³)



La commune ne vend pas d'eau en gros à d'autres collectivités, seulement aux abonnés de la Régie des Eaux de Feurs. La demande la plus importante a eu lieu durant le mois de décembre avec une consommation journalière moyenne de 2115 m³. La production d'eau potable en juillet 2022 est liée à la météorologie, La demande quotidienne est assez stable sur l'année. Les variations observées sont dues aux épisodes météorologiques estivaux. En 2023; la production varie de 65570 m³ en janvier à 58150 m³ en septembre .



L'eau est ensuite distribuée par un réseau directement géré par la commune de Feurs (72,5 km de long environ). Le réseau est ancien (le plus ancien date de la construction du château d'eau de la gare : 1909) et bien souvent de diamètre réduit, car colmaté en partie par des dépôts de manganèse dus à l'ancienne ressource en eau de Feurs.

Les tuyaux sont le plus souvent en fonte ductile, fonte grise, PVC. Dans de nombreuses rues, un système de double canalisation est constaté. Ce qui a pour effet de multiplier les risques de fuites et de compliquer les interventions sur le réseau.

Dans le cadre du programme de renouvellement des canalisations, le réseau est simplifié par le désaccouplement de ces conduites en surplus.

Le réseau augmente en linéaire avec la création de nouveau lotissement.

En 2023, les travaux de renouvellement ont été réalisés sur les rues suivantes :

- Boulevard Clémenceau
- Rue du repos

Soit **1,02 km** renouvelés en conduite Polyéthylène ,

La recherche de fuite (basée sur l'écoute) est particulièrement compliquée aux abords des usines et sur les réseaux routiers très fréquentés,



Taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable de Feurs	Formule de calcul	2023
Longueur de réseau renouvelé, renforcé ou réhabilité au cours des 5 dernières années (hors branchement)	L1	3,8 km
Longueur du réseau d'eau potable (hors branchement)	L2	72,5 km
Taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable	$T = (L1 \times 100 / L2) / 5$	1,01 %

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable représente le linéaire de réseau renouvelé en une année au prorata du linéaire total du réseau. On considère que la durée moyenne d'existence d'un réseau est de l'ordre de 50 ans.

Le taux moyen de renouvellement du réseau d'eau potable est supérieur à la moyenne nationale qui est de 0,58%

Chaque année des travaux de renouvellement de canalisations doivent continuer à être engagés afin d'améliorer le rendement technique, ainsi que la qualité de l'eau distribuée.

Un nouveau règlement a été mis en place avec, comme objectifs, de parvenir à la mise en place de la location des compteurs et à la prise en charge de la responsabilité des branchements (sous) domaine public par le service des eaux. Ce nouveau règlement est effectif depuis 2006.

A ce jour, la quasi totalité des branchements plomb ont été renouvelés.



L'absence de location des compteurs, jusqu'en 2006, a entraîné un vieillissement du parc, ce qui était à l'origine d'un important sous-comptage.

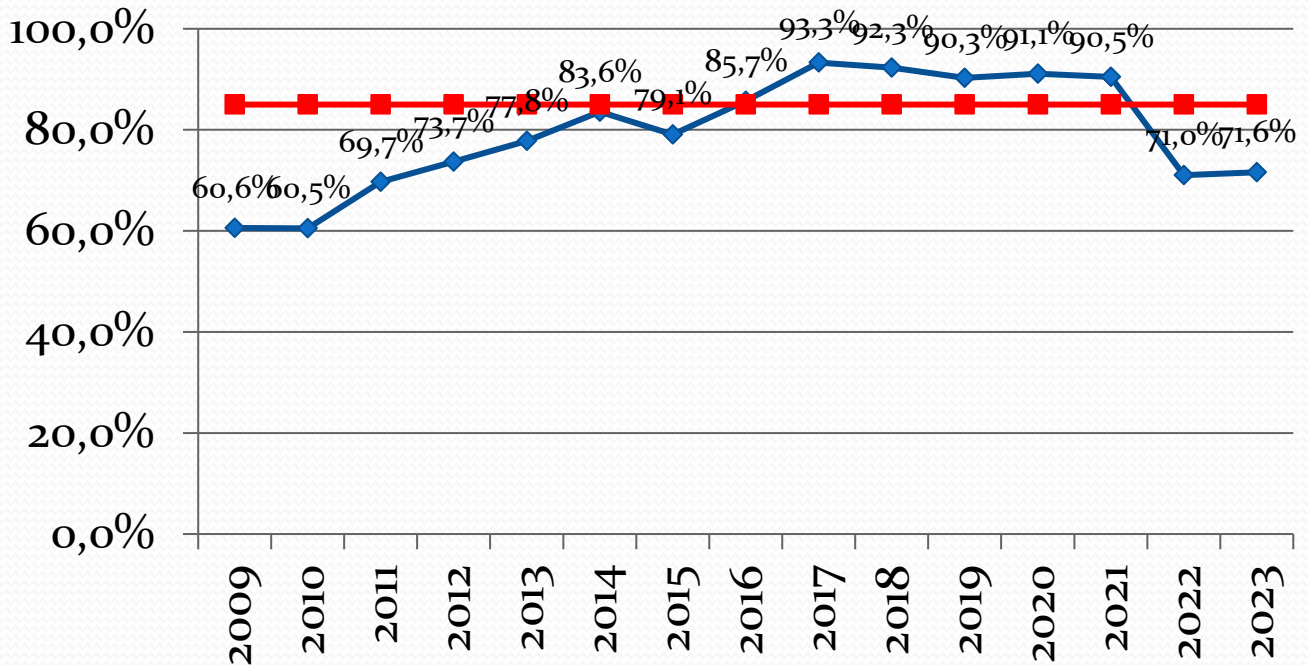
A partir de 2006, un programme de renouvellement de compteurs a été mis en place. Celui-ci est désormais financé par la location des compteurs avec un amortissement sur plusieurs années. Chaque compteur est dorénavant équipé de module radio permettant la relève à distance.

En 2023

- 67 compteurs neufs ont été posés.
- 5 compteurs ont été déposés.
- 150 compteurs ont été renouvelés.

La campagne de renouvellement compteur doit se poursuivre sur 2024 et 2025.

Rendement du réseau d'eau potable



Sur les réseaux d'eau potable, cet indicateur, exprimé en pourcentage, sert à connaître la différence entre le volume distribué et le volume consommé (du particulier à l'industriel en passant par les usages communaux et les besoins du service d'eau). Les volumes de service regroupent ceux utilisés pour le nettoyage des réservoirs et les purges du réseau, ainsi que les volumes sans comptage qui correspondent aux usages prélevés sur les bornes incendie.

Cet indicateur permet de connaître la part relative des « fuites ».

A l'heure actuelle, toutes les communes de France doivent appliquer un mode de calcul normalisé.

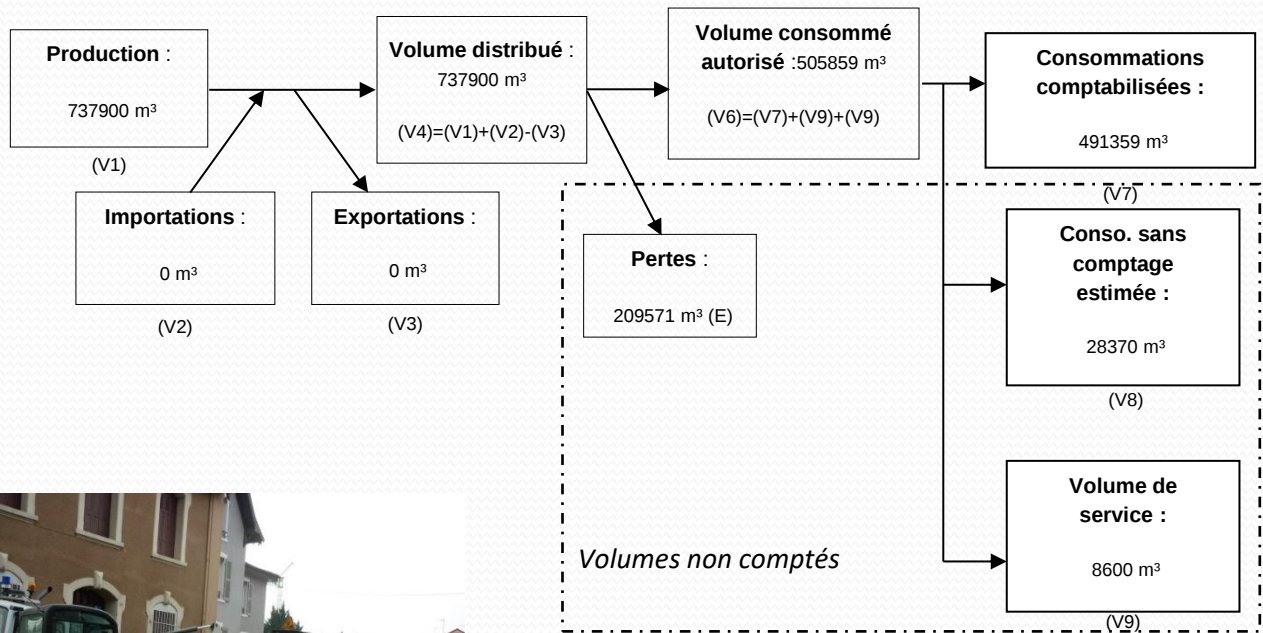
La moyenne nationale du rendement réseau est de 79,3%.

Une importante ampleur de travail reste à accomplir en matière d'identification des fuites et d'amélioration de la rapidité de leurs réparations, afin de garantir une bonne gestion de nos réseaux d'eau potable, économe en eau et respectueuse de l'environnement.



12 fuites réparées en 2023

Volume produit	V1	737900 m ³
Volume importé	V2	0 m ³
Volume exporté	V3	0 m ³
Volume mis en distribution	$V4 = V1 + V2 - V3$	737900 m ³
Volume comptabilisé aux abonnés	V7	491359 m ³
Volume consommé sans comptage estimé	V8	28370 m ³
Volume de service	V9	8600 m ³
Volume consommé autorisé	$V6 = V7 + V8 + V9$	528329 m ³
Pertes	$V5 = V4 - V6$	209571 m ³
Rendement du réseau de distribution	$Rdt = \frac{(V6+V3)}{(V1+V2)} \times 100$	71,6 %



Détail V8 et V9 :

V8	Volume en m³
Arrosage des espaces verts	4000
Balayage des rues	2900
Station d'épuration	5000
Volume Clémenceau Sodelor	16470
Désherbage	0
V9	Volume en m³
Purges des conduites d'eau	4300
Nettoyage des châteaux d'eau	900
Test des poteaux incendie	3400

L'indice linéaire des volumes non comptés

représente les volumes qui ne font pas l'objet d'un comptage. Son évolution est le reflet du déploiement de points de livraison des abonnés et de l'efficacité de la gestion.

$$\text{L'indice linéaire des volumes non comptés : } ILVNC = \frac{(V4 - V7)}{365 \times \text{Longueur du réseau (km)}}$$

$$ILVNC = 9,32 \text{ m}^3/\text{J/km}$$

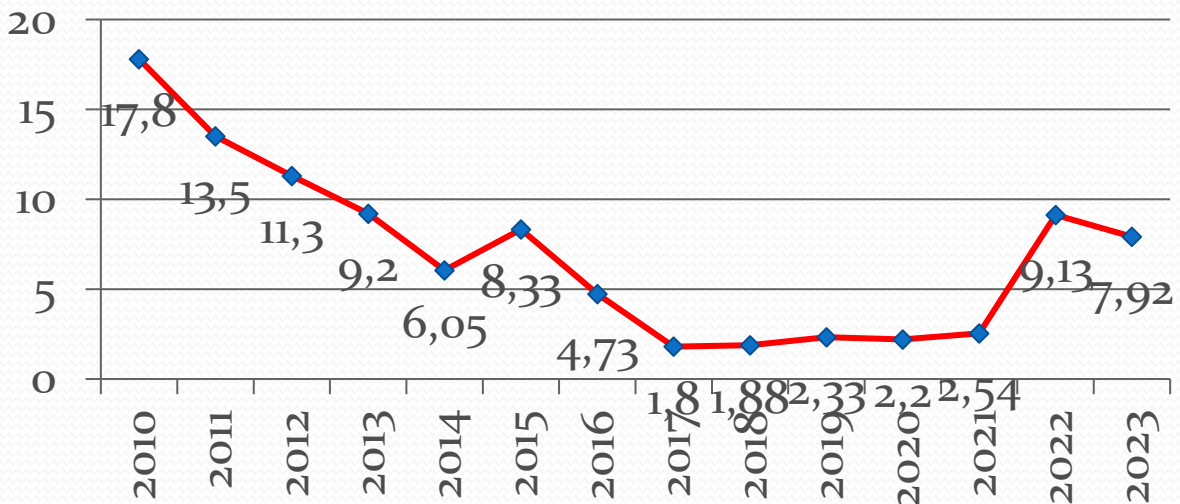
L'indice linéaire des pertes en réseau

permet de connaître par kilomètre de réseau la part des volumes mis en distribution, qui ne sont pas consommés avec autorisation sur l'ensemble du territoire : sa valeur et son évolution sont le reflet d'une politique de renouvellement visant à lutter contre les pertes en eau et à mener des actions de lutte contre les volumes détournés.

$$\text{L'indice linéaire de pertes : } ILP = \frac{(V4 - V6)}{365 \times \text{Longueur du réseau (km)}}$$

$$ILP = 7,92 \text{ m}^3/\text{J/km}$$

ILP (m³/j/Km)



Le prix du service de l'eau

L'eau n'a pas de prix, c'est le service de l'eau qui a un coût : captage, potabilisation, distribution, dépollution, infrastructures, etc...

C'est la commune de Feurs qui fixe le prix, à l'exception des taxes et redevances définies par l'Etat et l'Agence de l'Eau.

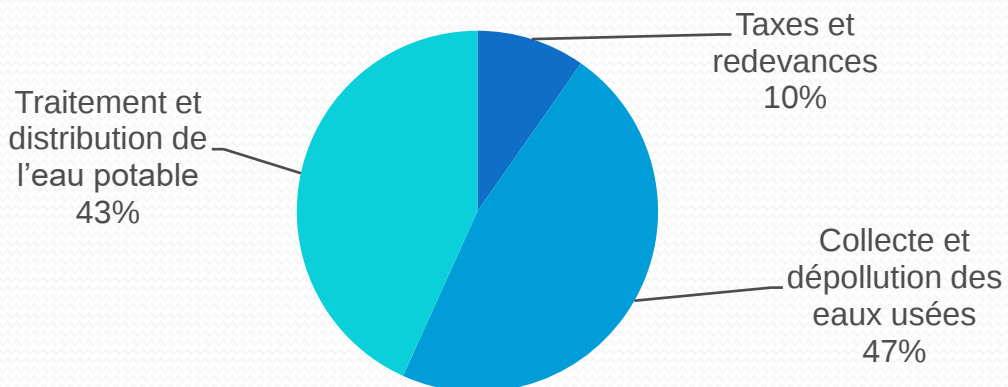
L'eau est une ressource locale, qui contrairement à l'électricité, ne se transporte pas sur de longues distances. Le prix du service de l'eau dépend donc du contexte local (topographie, composition des sols, état de pollution de la source de prélèvement, eau de surface, état du réseau, dispersion de l'habitat...) ce qui explique les différences d'une commune à une autre.

La facture

En France, «l'eau paye l'eau»: toutes les charges des services d'eau potable et d'assainissement collectif sont supportées par la facture.

Ainsi, celle-ci financent-elles les investissements nécessaires aux services de l'eau potable ou de l'assainissement collectif, aux renouvellements des canalisations, aux constructions, extensions ou mises aux normes des installations, mais aussi les salaires des professionnels qui exploitent ces services, ainsi que les charges directes d'exploitation

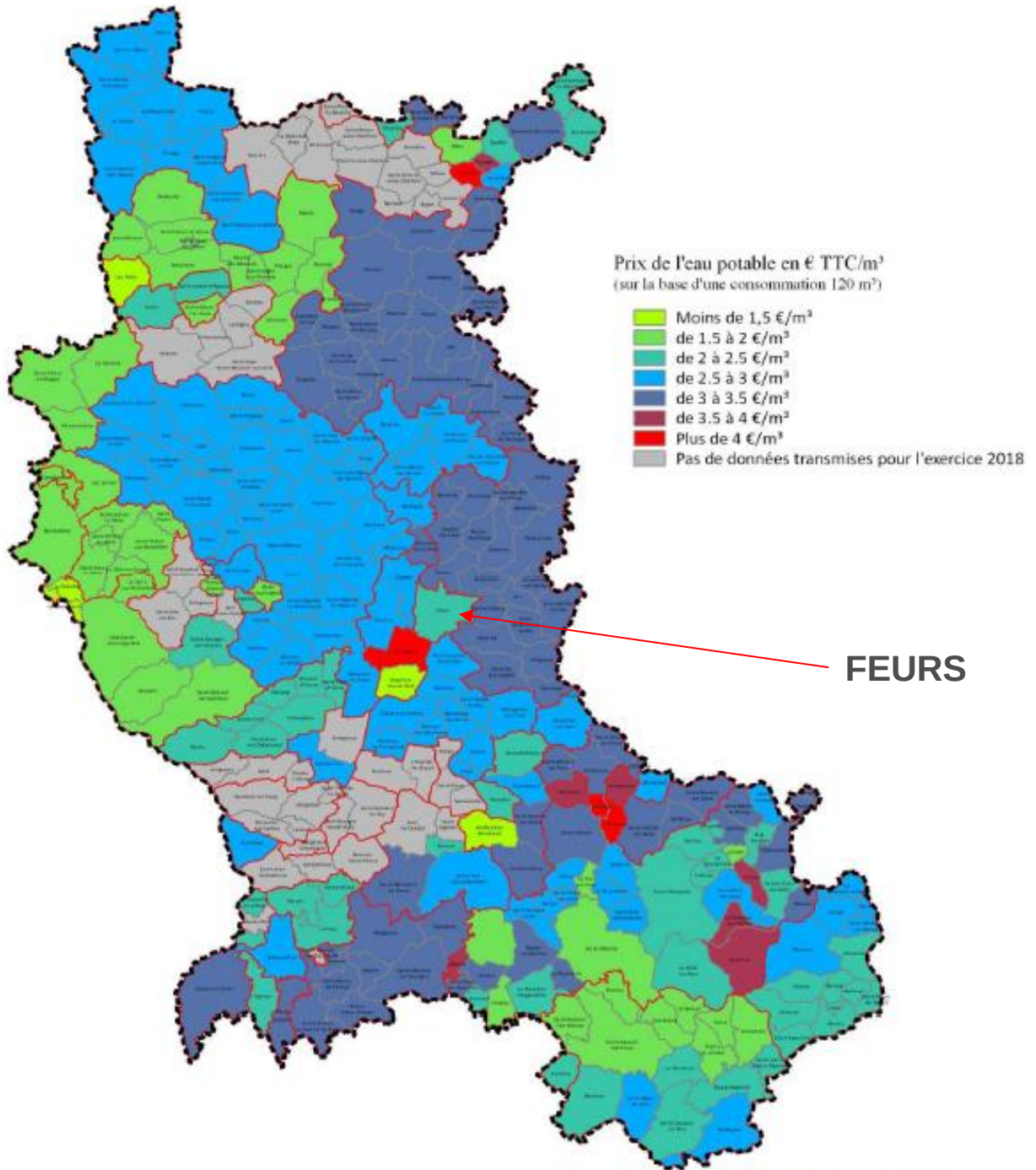
Décomposition du prix de l'eau en 2023 FACTURE DE 120 M3



Le prix du service de l'eau

Département de la LOIRE

Prix de l'eau potable avec taxes et avec redevances au 1er janvier 2019



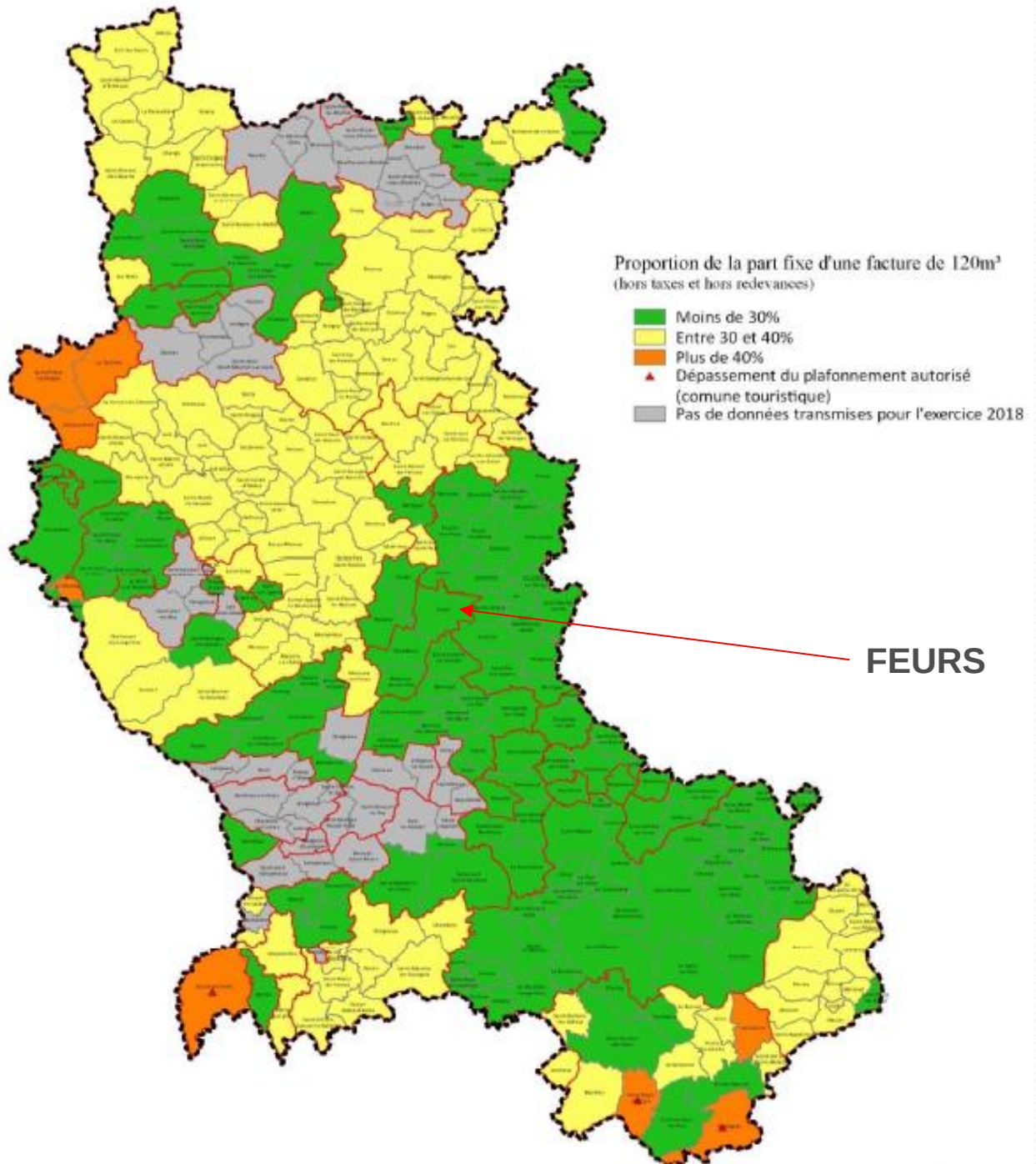
Carte établie à partir des données déclarées par les collectivités et reçues au 12/03/2020

Loire
LE DÉPARTEMENT


**PREFÈTE
DE LA LOIRE**
Stéphane
Garnier
Président

Département de la LOIRE

Structure de la tarification de la distribution d'eau potable au 1er janvier 2019



Loire
LE DÉPARTEMENT


**PRÉFÈTE
DE LA LOIRE**
Unité
Action
Proximité

Carte établie à partir des données déclarées par les collectivités et reçues au 12/03/2020

Le prix du service de l'eau

A Feurs, l'eau du robinet coûte **4,14 €/M³ ttc** (eau= 2,10€ ttc et assainissement= 2,04€ ttc)

Quelques chiffres :

- 1l d'eau minérale premier prix coûte environ 0,23 €/litre soit 230€/m3 TTC
- Prix moyen du mètre cube d'eau (facture type 120 m3 par an): 4,14 € TTC y compris traitement des eaux usées et abonnements.
- Soit 56 fois moins cher que l'eau en bouteille, sans déchet plastique et disponible 24h/24 chez soi.
- L'eau du robinet génère 360 fois moins d'effet de serre et 150 000 tonnes d'emballage en moins chaque année...
- L'eau du robinet : 0,60 € TTC c'est la dépense par jour et par famille pour l'eau potable.
- Le prix d'eau potable et d'assainissement représentent 1,36€ TTC par jour et par famille



Un bien précieux
disponible au robinet
24h/24

Le prix du service de l'eau

Tarif domestique et industriel en € HT	2022	2023	évolution
Abonnement eau/point de service	38,2	40	4,71 %
Tarif du mètre cube	1,29	1,29	0,00 %
Droit d'accès au service	19,1	20	4,71 %
Frais de résiliation	20	23,10	15,50 %

L'abonnement eau ou « prime fixe » est calculé indépendamment du volume consommé. Il finance les charges fixes du service (qui sont indispensables, même s'il n'y a pas de consommation). Ce tarif ne comprend pas la location de compteur. Il est destiné à la Commune de Feurs qui assure les travaux pour distribuer l'eau potable aux usagers : construction de réseaux, réparation de réseaux (fuites, casses, ...), entretien des châteaux d'eau, de la station de traitement...

La partie « consommation » est proportionnelle au volume consommé durant la période. Le relevé des compteurs s'effectue deux fois par an (avril et septembre). Ces relèves sont effectuées par les agents du service des eaux. Une double facturation annuelle est en place depuis 2006 (juillet et décembre).

Cette facturation est destinée à la commune de Feurs qui assure le traitement de l'eau délivrée par le Syndicat Mixte d'Irrigation et de mise en valeur du Forez à la station de traitement d'eau potable.

Le tarif du mètre cube délivré aux usagers est déterminé annuellement par décision du Maire.

Afin d'établir une grille plus équitable vis-à-vis des usagers domestiques, le Conseil Municipal a délibéré le 21 décembre 2009 un échancier de suppression des tranches de facturation sur 10 ans.

Le tarif « location compteur » est appliqué pour les compteurs mis en place après décembre 2006 car ils appartiennent à la collectivité. La location des compteurs permet de financer le renouvellement du parc de compteur, ainsi que l'entretien de ceux-ci.

Le prix du service de l'eau

10 Rue DE LA MINETTE
42110 FEURS



T : 04 77 27 40 28
Mail : mairie.eau@feurs.fr

APE 3600Z SIRET 21420094100125
TVA INTRA FR48214200941
Du Lundi au Vendredi :
de 08H00 à 12H00 et de 13H30 à 17H00

MME FACTURE 120M3 ANNEE 2023
4 B PLACE ANTOINE DRIVET
42110 FEURS

Référence Abonné 094202203521416
Adresse Dossuée 00150/000000010
MME FACTURE 120M3 ANNEE 2023
4 Place ANTOINE DRIVET
42110 FEURS

N° TVA : FR48214200941

Eau - Assainissement
du 31/12/2023 au 31/12/2023

MESSAGE

Historiques Consommations (m³)			
			2023
			120

A régler avant le 15/01/2024

FACTURE 0 Du 31/12/2023

PRESENTATION SIMPLIFIEE DE VOTRE FACTURE

(Détail au verso)

Consommation facturée :	120 M3
Consommation assainissement facturée :	0 M3
MONTANT TTC	
Abonnement et autres prestations	79,80
Consommation	418,03
Déduction de votre acompte	
TOTAL FACTURE	497,83 €

Pour régler votre facture :

Par prélèvement à échéance

Par Internet : www.payfilp.gouv.fr

Par chèque : (à l'ordre du trésor public) joindre le talon de paiement non signé

Par virement : sur le compte Banque de France - BIC : BDFEFRPPCCT - IBAN : FR79 3000 1007 29D4 2500 0000 053

En carte bancaire : muni du présent avis, auprès d'un buraliste ou partenaire agréé (liste consultable sur le site www.impots.gouv.fr/portail/paiement-de-proximite)

Identifiant collectivité : 008202

Référence PayFIP : 2021-EA-00-0000

Partie à détacher en suivant les pointillés

TALON DE PAIEMENT

à joindre à votre chèque

Collectivité : 40 SERVICE DES EAUX

FACTURE Eau - Assainissement

N° FACTURE 2022 2 0

Ref. Abonné 094202203521416

Date FACTURE 31/12/2023

Référence facture :

0

Code recette : EA

Eau : 252.23 Asst. :

MME FACTURE 120M3 ANNEE 2023
4 B Place ANTOINE DRIVET
42110 FEURS

SERVICE DES EAUX

CENTRE FINANCES PUBLIQUES SPL
1 RUE DU MONTAL
42110 FEURS

Net à payer : 497,83 €

Calcul des champs
non effectué !!!

###

4 bis, Place Antoine Drivet - BP 131 - 42110 Feurs - Tél : 04 77 27 40 00

Le prix du service de l'eau

DETAIL DE VOTRE FACTURE 0

N° de compteur	Ancien relevé			Nouveau relevé			Consommation
	Index	Date	Type de relevé	Index	Date	Type de relevé	
COMPTEURFACT120	0			120	31/12/2023	Départ	120

Période du 31/12/2023 au 31/12/2023	Base	Prix Unitaire HT	Montant HT	Taux de T.V.A.	Sous-total HT
DISTRIBUTION DE L'EAU					210,80
EAU					
Abonnement domestique eau	2	20,00000	40,00	5,5 %	
Loc compteur diam 15	2	8,00000	16,00	10,0 %	
Consommation eau	120	1,29000	154,80	5,5 %	
COLLECTE ET TRAITEMENT					226,40
ASSAINISSEMENT					
Abonnement assainissement	2	10,00000	20,00		
Consommation assainissement	120	1,72000	206,40		
ORGANISMES PUBLICS					46,80
POLLUTION					
Redevance pollution	120	0,23000	27,60	5,5 %	
MODERNISATION RESEAU					
Modernisation des réseaux	120	0,16000	19,20		
FRAIS					
FRAIS					
Frais nx branchement		20,00000		10,0 %	

Abonnement TTC : 79,80€

Prix du litre d'eau TTC : 0,00348€ (hors abonnement)

	Total HT	Net H.T.	T.V.A.	Montant TTC
EAU	238,40	238,40	13,83	252,23
ASSAINISSEMENT	245,60	245,60		245,60
	484,00	484,00	13,83	497,83
TOTAL A PAYER				497,83

Extrait du titre exécutoire :

"Extrait du titre exécutoire en application de l'article L 252A du livre des procédures fiscales, pris, émis et rendu exécutoire conformément aux dispositions des articles R 2342-4 et D 3342-11 du code général des collectivités territoriales."

Cette année 2023 aura été marquée par des efforts importants pour essayer d'améliorer le rendement d'eau potable qui demeure aux alentours des 72% et stagne depuis l'an dernier.

En effet le boulevard Clémenceau ainsi que la rue du repos ont été entièrement renouvelés en eau potable et assainissement.

Une campagne de recherche de fuites a été menée par une société extérieure afin de pouvoir localiser et réparer les fuites. 7 ont été trouvées et réparées dans la foulée.

La ville et notamment les espaces verts ont mis en place un arrosage raisonné (déploiement du système goutte à goutte, matériaux faisant de la rétention d'eau)

Le déploiement de la sectorisation ainsi que de la télérelève devrait permettre d'améliorer sensiblement le rendement dans les années à venir.

Le programme de renouvellement des compteurs sera renforcé car nous avons encore trop de compteurs anciens datant d'avant 2010 pouvant expliquer des sous comptages de volumes d'eau comptabilisés, en particulier les gros consommateurs qui seront notre priorité pour 2025.

Un programme de renouvellement de poteau incendie permettra aussi de moderniser et de répondre au mieux aux attentes du SDIS. Chaque poteau est contrôlé tout les deux ans (174 PI sur la commune).

Enfin, le schéma directeur d'eau potable doit aussi nous permettre de mieux connaître notre réseau d'eau potable afin d'améliorer notre rendement de réseau qui demeure trop faible au regard des efforts consentis pour l'améliorer.